

Le 22 mars 2016
À Saint-Genis-Laval,

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2016

PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Olivier BROSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

EXCUSÉS

Pascale ROTIVEL, Anne-Marie JANAS, Evan CHEDAILLE

POUVOIRS

Pascale ROTIVEL à Odette BONTOUX
Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN
Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

M. LE MAIRE : « Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur PEREYRON, qui s'installe comme conseiller municipal et que nous retrouvons puisqu'il était présent au précédent mandat. Bienvenue, Monsieur PEREYRON, dans cette assemblée.

Monsieur COUALLIER procède à l'appel.

(Arrivée de M. Yves GAVALT et Bernard GUEDON à 19 heures 09).

En préalable à l'ouverture de la séance et au regard d'une part du lien avec un point à l'ordre du jour du Conseil municipal et d'autre part, des revendications publiques exprimées par des parents d'élèves, Monsieur le Maire décide de leur accorder un temps de parole exceptionnel.

M. LE MAIRE : « Le quorum est atteint et nous allons pouvoir délibérer. L'ordre du jour est important puisqu'il s'agit d'examiner le budget 2016 et les délibérations relatives aux subventions aux associations.

Une de ces délibérations concerne le Centre Social et Culturel des Barolles, qui était informé depuis 18 mois à l'occasion de la mise en place des TAP que le dispositif, dit CLAÉ, évoluerait sur l'ensemble des groupes scolaires et que nous l'accompagnerons pour préserver l'emploi de Monsieur NAGIR, salarié du Centre Social et Culturel des Barolles. Ce CLAÉ n'a pas de dispositif institutionnel en tant que tel mais un certain nombre de personnes ont souhaité diffuser une information sur votre présence en tant que représentants du Centre Social et Culturel des Barolles à ce Conseil. Je suppose que vous souhaitez vous exprimer. Je vous l'accorde et je vous permets de vous exprimer en début de Conseil. Ensuite, il n'y aura pas de débat puisque nous aurons l'occasion d'en débattre au cours de ce Conseil municipal. Si vous voulez bien prendre la parole. »

(Arrivée de Monsieur VURPAS à 19 heures 10).

INTERVENANTE du PUBLIC : « Bonjour. Merci beaucoup de nous laisser nous exprimer en ce début de Conseil. Nous sommes venus ici pour dire que nous ne sommes pas d'accord pour la fin de l'activité d'art plastique financée par la mairie. Cela entraîne la fin du CLAÉ. Pour que le CLAÉ existe il faut un certain nombre d'activités et pour que la troisième activité, actuellement financée par la DRAC, continue à exister. On demande à François NAGIR d'exercer son activité en tant qu'intervenant. Il n'y aura plus de petits groupes mais des classes entières. Ce sera un intervenant et il n'y aura plus le CLAÉ. On lui demande de faire de même sur toutes les écoles. On avait tous acté que le CLAÉ était partagé sur toutes les écoles. On était conscient que c'était nécessaire. Maintenant, avec un seul intervenant on quitte complètement le concept du CLAÉ qui était d'avoir des petits groupes de quatre. C'était passionnant pour les élèves et les professeurs. On se retrouve avec un intervenant en classe entière. C'est toujours intéressant mais ce n'est plus pareil. Cela fait 30 ans que le CLAÉ existe et nous souhaitons qu'il continue car c'est passionnant pour l'ouverture des enfants à notre quartier, qu'ils peuvent découvrir à travers le monde associatif et la bibliothèque à l'époque. On ne l'a plus, mais avant on avait la bibliothèque. C'est sur tout cela. Merci. »

M. LE MAIRE : « Merci à vous. Ce sera dans le débat du Conseil municipal. Je rappelle que le CLAÉ n'existe pas en tant que dispositif institutionnel. Ce sont des activités déployées par le Centre Social et Culturel pendant le temps scolaire et financé par la Ville. Nous avons informé le Centre Social et Culturel des Barolles de la nouvelle orientation de la ville concernant ces activités. Je rappelle ces orientations de la ville, qui sont fondées sur l'équité avec le déploiement de l'activité audiovisuelle sur les trois groupes scolaires pour assurer des parcours éducatifs. Nous parlerons un jour de parcours culturel, notamment avec l'apprentissage de la musique. C'est aussi une complémentarité avec l'offre qualitative des TAP. La ville a fait des efforts financiers extrêmement importants pour avoir des TAP de qualité. C'est un nouveau dispositif puisque le rythme scolaire a changé. Il y a moins d'heures scolaires pendant les journées avec des TAP très qualitatifs et qui permettent d'aborder différentes activités culturelles, sportives, associatives, théâtrales et d'autres.

Les choses ont changé depuis trente ans. On ne peut pas rester sur des choses existantes. Dans le cadre du temps scolaire, nous souhaiterions développer l'audiovisuel car il n'y a pas de raison qu'une seule école en bénéficie, je rappelle que nous développons beaucoup d'activités avec une intervenante en musique, des intervenants en sport. Cela donne tout à fait satisfaction et les choses évoluent. Cela rentre dans ce processus.

Nous avons souhaité déployer l'audiovisuel pour préserver l'emploi de Monsieur NAGIR. J'ai lu dans certaines revendications qu'il risquait d'y avoir un licenciement. C'est tout à fait inexact puisqu'en déployant l'activité, c'est pouvoir préserver cet emploi et pouvoir développer un nouveau projet. Après, on peut vouloir que les choses n'évoluent pas. Chacun fait comme il le souhaite. Nous avons une orientation au niveau du parcours éducatif culturel que nous entendons mener à bien, notamment avec les TAP. Ce sont les activités aussi maintenues pendant le temps scolaire. Bien sûr, c'est l'intérêt des enfants. Il y a forcément des redéploiements. Le monde change. Il y a aussi des contraintes et des difficultés. Je crois que la Ville ne s'est pas enfermée dans ces difficultés, notamment pour la qualité des TAP, qui sont reconnus par tous. Ils représentent un budget très important. On ne peut pas conserver des systèmes qui ont été créés il y a 30 ans. D'ailleurs, les CLAE ont tous disparu. À l'époque, c'était une politique de Monsieur CHEVÈNEMENT. Nous ne sommes plus tout à fait dans le même contexte par rapport aux parcours scolaires et aux différentes réformes qui se sont succédé dans l'Éducation Nationale depuis 30 ans. Je ne voudrais pas en calculer le nombre mais elles sont importantes. Je vous remercie. Je vous ai donné ces éléments de réponse. Nous y reviendrons au cours de ce Conseil municipal.

Je vous propose d'aborder le Conseil municipal avec l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2016. »

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions 2016-001 à 2016-012

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-001	Acceptation indemnité Sinistre appartement 401 au FLPA Le Colombier du 21 janvier 2015	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 407,77 € au titre de l'assurance dommages aux biens pour le sinistre dégâts des eaux survenu le 21 janvier 2015 à l'appartement 401 occupé par Madame COUTURIER au FLPA Le Colombier.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-002	Marché n° 16/01 Impression et façonnage	Le marché relatif à l'impression et au façonnage est arrivé à son terme fin 2015. Aussi une nouvelle consultation comportant 5 lots a été lancée pour la conclusion d'un marché à bons de commande. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir les attributaires suivants : - Lot n°1 «impressions Offset» : Imprimerie DELTA pour un montant maximum de 60 000 € HT par an; - Lot n°2 «impressions numériques» : société CHAUMEIL pour un montant maximum de 15 000 € HT par an; - Lot n°3 «impressions spécifiques» : société ATC pour un montant maximum de 2 000 € HT par an; - Lot n°4 «impressions grands formats » : société PUBLITEX pour un montant maximum de 3 000 € HT par an; - Lot n°5 « signalétique légère » : société CHAUMEIL pour un montant maximum de 1 000 € HT par an.
2016-003	Bail d'immeuble de la gendarmerie 109 avenue Foch à Saint-Genis-Laval	La Commune est propriétaire d'un ensemble d'immeuble sis 109 avenue Foch à Saint-Genis-Laval qu'elle loue à l'État pour l'usage d'une caserne de Gendarmerie par un bail conclu le 30 octobre 2007. Le bail expire le 30 décembre 2015 et l'article relatif au « renouvellement du bail » précise qu'à l'issue du bail, il sera renouvelé pour la même durée et que le montant du nouveau loyer sera estimé par le service des domaines en fonction de la valeur locative réelle des locaux sans pouvoir toutefois excéder celle qui résulterait de l'actualisation du loyer initial en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Ce loyer sera de 265 766, 49 euros annuellement et révisable triennalement.
2016-004	Marché n° 16/02 Achat de séjours de colonies de vacances été 2016 pour les 8 à 15 ans	La Ville de Saint-Genis-Laval souhaite proposer aux jeunes saint-genois âgés de 8 à 15 ans des séjours en bord de mer. Aussi une consultation comportant deux lots a été lancée. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir comme attributaire de ce marché : - Lot n°1 «séjour multi-activités» comprenant des activités d'eau du 17 au 24 juillet 2016, le candidat ACTION SÉJOURS pour un montant de séjour de 433 € TTC par enfant et un forfait de transport de 1 840 € TTC pour 20 enfants; - Lot n°2 « séjour en bord de mer » du 31 juillet au 7 août 2016, la société DJURINGA JUNIORS pour un montant de séjour de 510 euros TTC par enfant et un forfait de transport de 1 400 € TTC pour 20 enfants.
2016-005	Réaménagement du pôle culturel de la Mouche Lot 4 " Cloisons Doublage" - Agrément d'un sous-traitant	Par décision 2015-099 du 20 octobre 2015, la Ville a attribué les marchés de travaux relatifs au réaménagement du pôle culturel de la Mouche. Le lot 4 "cloisons-doublage" a été attribué à l'entreprise RAVALTEX pour un montant de 25 800 € HT. Cette entreprise a fait une demande d'agrément pour un sous-traitant chargé d'une mission de "flocage" pour un montant de 4 000 euros. La présente décision vise à agréer le sous-traitant " RIBEIRO ISOLATION".

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-006	Marché 16/03 Vérifications réglementaires périodiques et maintenance des installations des établissements communaux recevant du public	<p>Le marché relatif aux vérifications réglementaires périodiques et maintenances des installations des établissements communaux recevant du public arrivant à son terme en février 2016, une consultation de type procédure adaptée a donc été organisée par publication d'une annonce au BOAMP le 16 décembre 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 7 janvier 2016.</p> <p>La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir les attributaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot n°1 «vérifications réglementaires des installations électriques» : société BUREAU VERNAY ET ASSOCIÉS pour un montant maximum de 12 000 € HT par an; - Lot n°2 «vérification annuelle et maintenance des installations de protection contre la foudre» : société FRANCE PROTECTION FOUDRE pour un montant maximum de 3 000 euros HT par an; - Lot n°3 « vérification annuelle des installations gaz » : société BUREAU VERNAY ET ASSOCIÉS pour un montant maximum de 3 000 € HT par an. - Lot n°4 « vérification annuelle et maintenance des systèmes de sécurité incendie » : société SN IES pour un montant maximum de 12 000 euros HT par an; - Lot n°5 « vérification annuelle et maintenance des installations de cuisson (pianogaz) et VMC et hottes » : de déclarer ce lot infructueux et de relancer ce lot; - Lot n°6 « vérification annuelle des portes automatiques et appareils de levage » : société BUREAU VERITAS pour un montant maximum de 2 000 € HT par an; - Lot n°7 « maintenance annuelle des portes piétonnes automatiques » : société MAPALY pour un montant maximum de 2 000 € HT par an. - Lot n°8 « vérification annuelle et maintenance des dispositifs de lutte contre l'incendie » : société EUROFEU pour un montant maximum de 15 000 € HT par an.
2016-007	Convention de mise à disposition de la salle audiovisuelle Alain Petit du lycée René Descartes pour le spectacle du 5 avril 2016	<p>Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les Régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée René Descartes. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux à la salle de spectacles La Mouche , a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention de mise à disposition pour le spectacle du 05 avril 2016.</p>
2016-008	Acceptation indemnité Sinistre dégât des eaux appartement 101 - FLPA Le Colombier du 19 février 2015	<p>La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 242,44 € au titre de l'assurance dommages aux biens pour le sinistre dégât des eaux survenu le 19 février 2015 à l'appartement 101 occupé par Madame PEALAT au FLPA Le Colombier.</p>

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-009	Marché n° 14-11 Construction d'une nouvelle Maison de quartier aux Collonges Lot 1 avenant 1	Le marché de travaux pour la construction d'une nouvelle Maison de quartier aux Collonges a été attribué par décision 2014-021 du 15 avril 2014. Le lot n° 1 "Désamiantage - démolition" a été attribué à l'entreprise MILLOT TP pour un montant de 93 428.90 € HT. Des encombrants qui n'ont pas été enlevés par les occupants ont dû être enlevés et triés par le démolisseur pour un montant de 2 383 € HT. Le traitement d'une conduite en fibrociment qui n'avait pas été repéré lors du diagnostic amiante avant travaux a également entraîné une plus-value de 3 600 € HT. Ces deux aléas imposent la rédaction de l'avenant 1 sur le lot 1 pour un montant global de 5 983 € HT.
2016-010	Acceptation indemnité Sinistre vitre porte d'entrée d'une salle du gymnase Giono le 13 décembre 2015	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 191.90 € au titre de l'assurance dommages aux biens pour le sinistre bris de vitre survenu le 13 décembre 2015 dans l'une des salles du gymnase Giono.
2016-011	Acceptation indemnité Sinistre pare-brise endommagé du véhicule Renault Kangoo DD583GF déclaré le 28 janvier 2016	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par GROUPAMA d'un montant de 672, 24 € au titre de l'assurance flotte automobile pour le sinistre survenu le 28 janvier 2016 sur le véhicule Renault Kangoo immatriculé DD583GF qui a fait l'objet d'un changement du pare-brise avant.
2016-012	Communication de saison pour la Mouche théâtre	Dans le cadre de la communication de saison pour la Mouche théâtre, une consultation de type procédure adaptée restreinte a été organisée. 12 candidats ont remis une candidature. L'analyse des offres a été effectuée à partir des critères de sélection retenus lors de la consultation. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à conclure avec l'agence SIENNE DESIGN le marché à bons de commande n° 16/04 relatif à la communication de saison de la Mouche et ce, pour un montant maximum annuel de 12 000 euros HT.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

– **PRENDRE ACTE** des décisions n° 2016-001 à 2016-012 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

M. LE MAIRE : « Un certain nombre de questions a été exprimé en conférence des présidents. Il y avait peu de monde, soit à cause d'un oubli ou des excuses de déplacement ou autres. Y a-t-il des questions sur ces décisions » ?

Y. CRUBELLIER : « Merci Monsieur le Maire. Pour la décision 2016-002, vous avez dépensé 30 000 € l'année dernière pour les différents marchés d'impression. Apparemment, cette année on va réutiliser 30 000 € alors que vous lanciez plusieurs appels d'offres sur différents groupes avec un maximum de 80 000 €. Je trouve que cette fourchette est un peu haute. Comme vous savez que nous avons dépensé 30 000 €, il aurait été bien de descendre un peu ses maximums de marchés tout simplement vis-à-vis des entreprises qui répondent. Une entreprise qui répond à un marché prend le minimum et le maximum en espérant bien sûr

qu'elle aura le maximum. Quand on répond à un appel d'offres on fixe nos prix au meilleur donc au plus bas en espérant atteindre les 80 000 € sur l'ensemble du marché. Déontologiquement, il aurait été intéressant de baisser ce marché, même s'il y a une différence du double, pour ne pas faire espérer aux entreprises un beau marché de 80 000 € alors qu'il sera de 30 000 €.

Pour la décision 2016-004, je reviens sur ces vacances offertes par la mairie aux Saint-Genois. Je vous demande la recette de l'année dernière. Sur le coût du voyage de 400 € par enfant, suivant le quotient familial, les parents participent. Je voudrais savoir combien l'ensemble de ces sorties a rapporté à la Ville.

Je réitère ma demande pour du civisme envers nos Saint-Genois et que ces enfants à qui on va offrir ce voyage, puisque la mairie participe financièrement à une partie ce voyage, puissent donner un peu de leur temps pendant leurs vacances pour aider certaines associations, notamment via le portage à domicile pour les personnes âgées ou se rendre dans des maisons de retraite pour passer un petit moment avec les personnes âgées. Tout n'est pas gratuit. Cela permettrait, comme vous le faites dans d'autres domaines, de faire participer les jeunes. Cela concerne des vacances mais ce n'est pas un dû, mais un résultat. C'est cela le bien vivre ensemble, il me semble.

Sur la décision 2016-009, concernant le chef de chantier, nous avons eu les explications sur les encombrants laissés par les entreprises et par des citoyens malveillants. Cela va malheureusement coûter une somme à la mairie. J'aimerais savoir d'ici quelque temps quand les entreprises seront mises à contribution et combien sera rapporté exactement pour diminuer la charge de la mairie.

J'avais demandé pour la 2016-012, mais vous n'aviez pas les éléments, combien on avait utilisé en frais de communication pour La Mouche. Apparemment, cette année ce sera 12 000 €. Je voudrais savoir combien on a utilisé. Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : « Quelques éléments rapides. Les marchés correspondent au Code des marchés publics. Il y a un minimum et un maximum. Nous sommes à 30 000 €, soit la moitié. Les entreprises qui répondent aux appels d'offres connaissent bien ce système.

Sur les déchets des entreprises plus quelques incivilités, un montant sera mis au compte prorata des entreprises. Il y a un compte prorata des entreprises quand il y a plusieurs lots.

Sur les vacances, nous n'offrons pas des vacances. C'est une prestation mise à disposition des jeunes Saint-Genois, dont les parents participent en fonction de leur quotient familial. Ce dispositif a été mis en place dans le cadre de notre politique jeunesse. Après, faire participer les enfants mineurs à la citoyenneté est un peu compliqué.

Pour La Mouche, Madame TIRTIAUX va donner ses éléments. »

F. TIRTIAUX : « Pour ce qui est du marché communication concernant la saison de La Mouche, comme vous l'avez bien noté, le montant maximum était de 12 000 €, mais l'accord a été passé pour un montant de 6 000 €. Cela correspond au montant des années précédentes. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

3. ENVIRONNEMENT

Adhésion de la ville de Saint-Genis-Laval à l'association AMARIS (Association Nationale des Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs)

Rapporteur : Monsieur Michel MONNET

La Ville de Saint-Genis-Laval est soumise aux risques industriels. Les sites industriels implantés à Saint-Genis-Laval ou sur les communes environnantes induisant des risques potentiels sur la commune sont ADG Camping Gaz, ARKEMA Pierre-Bénite et ARKEMA Saint-Fons.

Cette situation implique une gestion particulière du territoire et pose des problèmes que le niveau communal ne permet pas de résoudre.

L'association AMARIS (Association Nationale des Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs) a pour but d'établir une solidarité intercommunale à un niveau national face aux risques majeurs et d'intervenir en vue de la défense des intérêts des communes concernées, de leur population et de leurs entreprises, notamment dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Cette vocation se traduit à travers différentes actions : négociations, aides sur des problématiques particulières, diffusion des connaissances, échanges d'expériences...

AMARIS se donne ainsi pour mission de rendre compte de la position des élus locaux auprès des services de l'État ainsi qu'auprès des industriels.

L'association AMARIS représente les collectivités locales dans les instances nationales, notamment les groupes de suivi des PPRT, et appuie les collectivités confrontées à des situations diverses en les aidant à négocier avec les partenaires concernés (exemple du projet RESIRISK : "recherche action" menée en faveur des intérêts des entreprises situées dans le zonage du PPRT d'ADG CAMPINGAZ).

Outre ces éléments, adhérer à AMARIS permettra à la Commune de :

- bénéficier de leur plateforme d'échange, véritable boîte à outils qui permet aux élus et techniciens de poser et de répondre à des questions sur la plupart des problèmes qu'ils peuvent rencontrer lors de la mise en place des politiques publiques de gestion des risques technologiques majeurs;
- de participer aux rencontres régionales d'information organisées dans chaque région en partenariat avec le Ministère du développement durable et l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) pour expliquer les dernières évolutions relatives aux PPRT, aider à prendre connaissance des bonnes pratiques de concertation et échanger sur les expériences et difficultés de chacun;
- intégrer le groupe de travail des techniciens qui permet à l'association de s'appuyer sur les expériences et l'expertise des communes membres. Il constitue également une force de proposition pour alimenter le travail de l'association tout au long de l'année. C'est aussi une communauté d'échange pour partager et valoriser les bonnes pratiques.

À ce titre, l'association a mis à disposition de la collectivité un spécialiste dans le cadre du Projet RESIRISK pour observer la cellule de gestion de crise de la Ville lors du dernier exercice de déclenchement du Plan Particulier d'Intervention qui s'est tenu le 11 février 2016. Et l'association a apporté des réponses techniques aux interrogations de la Ville relatives à l'application de l'ordonnance du 23 octobre 2015 modifiant la situation des activités économiques situées dans le périmètre du PPRT.

Le montant de l'adhésion à cette association correspond à 0,11€ multiplié par le nombre d'habitants de la collectivité, soit pour notre Commune un montant de 2 340€ inscrit au budget 2016.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville à l'association AMARIS pour un montant de 2 340€.

G. PEREYRON : « Monsieur le Maire, vous nous proposez d'adhérer à une association travaillant sur les PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Quelques réflexions et questions concernant cette adhésion. Lors de la commission mes questionnements n'ont reçu que des réponses très générales et très vagues.

D'abord comment fonctionne AMARIS ? On aurait pu nous l'expliquer. Je vais l'expliquer au public et aux conseillers municipaux qui ne sont pas informés.

Les activités d'AMARIS sont financées par les cotisations de ses adhérents et par une subvention du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Le Président de l'association depuis 2009 est le député-maire du Feyzin, M. BLEIN. Depuis sa création en 1990, AMARIS s'attache à défendre les intérêts des collectivités locales dans l'agglomération et la mise en œuvre des politiques de prévention des risques technologiques, à être le porte-parole de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des fédérations industrielles, être force de proposition, favoriser les échanges entre ses adhérents et la mutualisation des bonnes pratiques.

Comme vous l'indiquez dans votre délibération, le coût pour la collectivité locale est égal au nombre d'habitants multiplié par un montant. Lyon Métropole, en tant que collectivité territoriale, est aussi adhérente et paye aussi une cotisation. À ce titre, dans son projet RESIRISK, AMARIS traite comme site pilote de notre métropole celui de Saint-Genis-Laval Chaponost, dont voici quelques conclusions.

Le PPRT a été approuvé. Nous sommes en site SEVESO ADG Camping Gaz. 11 000 emplois sont impactés. Les entreprises sont mobilisées et prennent certaines mesures du projet de PPRT. Une enquête sur la perception a été réalisée auprès des gestionnaires de risques.

Les thématiques retenues par AMARIS sont les mesures et renforcements sur le bâti et les mesures alternatives et la gouvernance sur la sécurité.

Les questions à traiter : quel coût des travaux pour les deux entreprises types ? Quelle serait l'organisation optimale pour la gestion des secours ? Comment la zone d'activité peut-elle attirer de nouvelles entreprises au vu des servitudes en présence ?

Plusieurs questions, Monsieur le Maire. Pouvez-vous nous dire quelle serait la valeur ajoutée pour la ville de Saint-Genis-Laval d'être adhérente à titre personnel à AMARIS ?

AMARIS existe depuis 1990. La loi sur les PPRT depuis date de 2003. Quelles sont les raisons pour lesquelles Saint-Genis-Laval a attendu jusqu'à aujourd'hui pour y adhérer ? Nous sommes en 2016. Lyon Métropole étant adhérent à AMARIS, il paie une cotisation pour notre ville. Alors pourquoi faire payer à nouveau nos contribuables ? Que Saint-Genis-Laval soit ou non adhérente à titre personnel, le projet RESIRISK existe du fait de l'adhésion de Lyon Métropole. Pourquoi cette adhésion ?

Pouvez-vous nous expliquer la convention cadrant le financement des mesures d'expropriation des sociétés horticoles des Charmes, des Loges, du Favier, dans le cadre du PPRT d'ADGC, société d'application de gaz ? Cette convention a été passée par ADG, le Conseil Régional et la Métropole de Lyon. Délibération sur le sujet lors du Conseil de la Métropole en date du 25 janvier 2016. L'État était représenté par le Préfet du Rhône. Comment se fait-il que le Conseil municipal de Saint-Genis-Laval n'ait pas été informé de cette décision ? Je rappelle que vous êtes Vice-président de la Métropole de Lyon. Vous avez été informé de cette décision prise lors du Conseil du Grand Lyon.

Pour finir, le Conseil métropolitain de Lyon va délibérer le 26 mars 2016 et émettre un avis sur le PPRT de la Vallée de la Chimie, avis qui impactera les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, Vernaison, Solaize, Feyzin, Vénissieux, Saint-Fons et Lyon 7^{ème}.

Force est de constater que peu de ces communes sont adhérentes à AMARIS. Lyon n'est même pas adhérente à AMARIS. Pour autant la question des PPRT est bien traitée par le Grand Lyon qui est adhérent à AMARIS.

Nous nous interrogeons sur le fonctionnement démocratique de la Métropole et plus particulièrement sur la manière dont les villes concernées par le PPRT sont consultées.

Voilà, Monsieur le Maire, un dossier que je pense complet. Merci pour vos réponses. »

M. LE MAIRE : « Quelques éléments de réponses. Vous nous refaites un peu la délibération sur les objectifs d'AMARIS, qui sont d'ailleurs dans la délibération. Vous n'étiez pas au Conseil pendant deux ans, mais le problème a été évoqué ici à plusieurs reprises, notamment dans le cadre du vote du PPRT. C'est bien de nous avoir fait réviser des éléments que nous connaissions. AMARIS nous apporte un conseil que nous n'avons pas en interne, notamment sur les mesures du PLU et sur le conseil aux entreprises. C'est aussi notre rôle. Nous souhaitons apporter notre pierre à un certain nombre de communes adhérentes. Il y a longtemps que l'on sait que M. BLEIN est le Président d'AMARIS. Cela a été dit ici. On souhaite apporter notre pierre parce qu'il n'y a rien de gratuit dans la vie. Les techniciens qui interviennent sur demande sont eux-mêmes payés par AMARIS.

Sur le fait que ce soit la Métropole, cela découle de la loi des PPRT. Les collectivités de communes paient notamment les terrains qui seront mis en jachère par rapport à un risque industriel. C'était le cas avec la société des Charmes. Très naturellement, ce sont les collectivités de communes qui assurent les compensations financières et les travaux. D'ailleurs, la Métropole aura en charge pour le GAEC des Charmes, qui devait déjà se délocaliser sur Chaponost. Apparemment, cela ne se ferait pas à Chaponost. C'est la Métropole qui avait en charge ce dossier.

Effectivement, on aurait pu adhérer avant. On nous aurait demandé pourquoi. On le fait car aujourd'hui on est dans l'approbation du PPRT et dans la déclinaison des mesures. Un

nouveau décret est sorti en mars 2015. Il assouplit les mesures correctives pour les entreprises car un certain nombre d'emplois est en cause et une activité économique sur le secteur. Voilà ce que je peux vous dire sur AMARIS. C'est bien connu. RESIRISK travaille également dans ce domaine-là. Nous sommes site pilote sur Camping Gaz. Je ne vois pas la Commune se désintéresser de ce qui se passe sur son propre territoire même si par la loi la Métropole est compétente. À l'époque, quand on s'est occupé de l'Observatoire, on nous l'avait aussi reproché parce que ce n'était pas une compétence communale. Je suis assez content que l'on s'en soit occupé car cela a permis de réaliser le projet MUSE : 17 M€ d'investissements européens faits à Saint-Genis-Laval. Je suis dans cette dynamique-là et je ne suis pas dans un clocher très précis. La Ville apporte le soutien à AMARIS parce que nous n'avons pas les compétences en interne. Nous nous appuyons sur des ingénieurs et techniciens pour décliner le PPRT et les lois qui étaient extrêmement compliquées à l'époque, qui mettaient en cause beaucoup d'entreprises et d'emplois. Heureusement que les choses ont évolué dans le bon sens. Sinon, cela aurait été particulièrement difficile pour un certain nombre d'activités économiques. »

G. PEREYRON : « Je rappelle qu'à la commission j'ai posé des questions et que les élus et les adjoints ont été incapables de me répondre. C'est tout ce que je voulais dire. »

M. LE MAIRE : « J'ai bien noté votre terme « incapable ».

G. PEREYRON : « Oui, incapables parce qu'ils ne connaissaient pas le dossier. La moindre des choses quand on présente un dossier en commission est d'être au courant du contenu du dossier. Je ne suis ni ingénieur ni savant. J'ai simplement regardé ce qui se passait sur Internet concernant AMARIS.

Après, sur la question de l'utilité de l'adhésion de la commune, quand la Métropole lyonnaise est elle-même adhérente... Vous parlez toujours de faire des économies. On paie deux fois. Vous ne m'avez pas répondu sur la convention débattue au Grand Lyon au mois de janvier et sur celle qui va être débattue au mois de mars. »

M. LE MAIRE : « Je vous ai répondu. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0

Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

4. LOGEMENT

Demande de garantie d'emprunt à hauteur de 15% des fonds empruntés par SCIC HABITAT pour l'acquisition en VEFA de 35 logements rue Marc Riboud

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Dans le cadre du Projet Urbain Partenarial Darcieux-Collonges, le promoteur COGEDIM a été sollicité pour intégrer 30% de logements sociaux dans son programme de 119 logements.

Ces 35 logements auxquels sont rattachés 30 places de stationnement en sous-sol ont fait l'objet d'une acquisition en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) par SCIC HABITAT RHÔNE ALPES.

Leurs sources de financement sont multiples : subventions des collecteurs du 1%, subvention État, Subvention Commune (voir délibération en date du 09/11/2015), prêts auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) et du CIL et enfin, utilisation de leurs fonds propres.

Or, conformément à la réglementation, les prêts auprès de la CDC doivent faire l'objet d'une demande de garantie d'emprunt auprès des collectivités locales.

La société SCIC HABITAT RHÔNE ALPES sollicite donc la garantie de la Ville à hauteur de **15 % des prêts sollicités auprès de la CDC, soit 483 393,60 €.**

Le solde de 85 % sera garanti par la Métropole de Lyon.

En effet, SCIC HABITAT RHÔNE ALPES a sollicité 4 prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant global de 3 222 624€ :

- un prêt PLAI (Prêt locatif Aidé d'Insertion) de 792 351 €;
- un prêt PLAI Foncier de 440 709 €;
- un prêt PLUS (Prêt Locatif à usage social) de 1 017 179 €;
- un prêt PLUS Foncier de 972 385 €.

Après consultation de son Conseil d'Administration, SCIC HABITAT a été autorisée à contracter ces emprunts dans les conditions ci-dessous indiquées.

Les prêts PLAI sont destinés au financement de l'acquisition de 11 logements sociaux sis rue Marc Riboud à Saint-Genis-Laval.

► Un PLAI d'un montant de 792 351 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- taux d'intérêt actuariel annuel maximal : (taux du Livret A -0,20 %);
- échéances : annuelles
- durée totale maximale du prêt : 40 ans;
- taux annuel de progressivité : 0 %;
- taux de progressivité révisable en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

► Un PLAI Foncier d'un montant de 440 709 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- taux d'intérêt actuariel annuel maximal : taux du Livret A -0,20 %;
- échéances : annuelles;
- durée totale maximale du prêt : 50 ans;
- taux annuel de progressivité : 0 %;
- taux de progressivité révisable en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Les prêts PLUS sont destinés au financement de l'acquisition de 24 logements sociaux sis rue Marc Riboud à Saint-Genis-Laval.

► Un PLUS d'un montant de 1 017 179 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- taux d'intérêt actuariel annuel maximal : taux du Livret A +0,60 %;
- échéances : annuelles;
- durée totale maximale du prêt : 40 ans;
- taux annuel de progressivité : 0 %;
- taux de progressivité révisable en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

► Un PLUS Foncier d'un montant de 972 385 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- taux d'intérêt actuariel annuel maximal : taux du Livret A + 0,60 %;
- échéances : annuelles;
- durée totale maximale du prêt : 50 ans;
- taux annuel de progressivité : 0 %;
- taux de progressivité révisable en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la copie de la lettre d'offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations du 24 septembre 2015,

Vu la demande formulée par SCIC HABITAT RHÔNE ALPES en date du 14 novembre 2015,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ACCORDER** la garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement des emprunts souscrits par SCIC HABITAT, soit un montant de 483 393,60 € auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations pour le financement de l'acquisition de 35 logements sociaux sis rue Marc Riboud à Saint-Genis-Laval.

- **S'ENGAGER** à apporter la garantie aux conditions suivantes ;
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société SCIC HABITAT RHÔNE ALPES dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la société SCIC HABITAT RHÔNE ALPES pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière et l'autoriser à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société SCIC HABITAT RHÔNE ALPES.

T. MONNET : « J'avais demandé lors de la commission de connaître le montant pour lequel la commune se portait garante sur l'ensemble des garanties d'emprunt en cours sur la commune. On m'avait dit que je serai informé en Conseil Municipal. Je repose la question. Merci. »

B. PIERONI : « Nous souhaiterions connaître le nombre de dossiers Saint-Genois présentés lors des commissions d'attribution de ces logements. Les contribuables Saint-Genois apprécieraient que leurs deniers versés soient utiles pour le bien-être de leurs concitoyens. »

P. LACROIX : « En contrepartie de la garantie d'emprunt de 15 % accordée par la ville de Saint-Genis-Laval peut-on espérer, au moins, 15 % d'attribution de logements pour les Saint-Genois. Nous profitons de cette délibération pour demander quel a été sous l'année 2015 le pourcentage de logements aidés accordés à des Saint-Genois. En commission 1, un pourcentage relativement élevé nous a été annoncé : 65 %. Est-ce exact ?

M. le MAIRE : « Je suis heureux de vous annoncer qu'il y aura au moins 15 %. C'est une première réponse. Si on annonce des chiffres, c'est qu'ils correspondent à la réalité à 1 % près.

J'ai lu des choses fausses. Il ne faut pas faire de la politique sur des choses fausses car même si on les répète dix fois, elles ne deviennent pas une vérité. En même temps, c'est un peu « la course à l'échalote ». Monsieur CRUBELLIER en avait parlé en premier. Monsieur CALLIGARO a embrayé. Nous allons vous donner les vrais chiffres. Cela vous donnera un élément factuel. »

M. JOBERT-FIORE : « Concernant le montant total pour lequel nous avons accordé notre garantie, vous reprenez le budget page 133 et vous avez toutes les garanties que nous avons accordées. Il y en a pour environ 2 M€.

J'ai également quelques chiffres à vous donner. Toutes les demandes de logement sont inscrites dans un fichier commun. Dans ce fichier, 60 500 demandes étaient actives début mars. Sur ces 60 500 demandes 2 000 précisent un souhait de logement sur Saint-Genis-Laval, 460 demandes de logement actives sollicitent Saint-Genis-Laval en premier lieu et 105 de ces 460 demandes sont suivies par le service logement, qui suit au total 165 dossiers. 103 de ces 165 demandes suivies par le service logements sont issues de Saint-Genois. 56 demandes ont abouti en 2015, dont 36 émanaient de Saint-Genois, soit 65 %. Le chiffre est exact. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame JOBERT-FIORE. Je rappelle ce qui a déjà été dit dans ce Conseil Municipal sur les garanties d'emprunt. Chez nous c'est 15 % du montant sollicité. Au niveau de la Métropole c'est plusieurs centaines de millions dans le cadre du développement du logement aidé. C'est plutôt dynamique dans votre Métropole et dans notre grande agglomération lyonnaise. Je rappelle également que l'ensemble des bailleurs sociaux sont solidaires. Nous n'avons jamais eu le cas d'un bailleur social qui fasse faillite. Il y a une solidarité entre les bailleurs. Si cela arrivait, ces emprunts seraient repris et ceux de la ville également. Le risque n'est donc pas important. J'espère que ces chiffres-là mettront fin à

des informations erronées dans les tracts des uns et des autres. Vous voyez bien que notre orientation, même si elle n'est pas à la hauteur des financements de la commune de Saint-Genis-Laval, fait que l'ensemble des acteurs qui travaillent essaient de privilégier les Saint-Genois. De grâce, passons à autre chose puisque nous sommes dans cette directive. »

M. JOBERT-FIORE : « Je voulais vous donner aussi deux autres chiffres. J'ai lu quelque part que nous ne construisons pas assez de logements pour les seniors. Je vous donne deux exemples de petits logements. Aux Collonges, le total T1, T2, T3 représente 37 % du nombre de logements. Au PUP Darcieux, Harmonie Nature et Clos du Verger, il n'y a pas de T1 mais des T2 et des T3, qui représentent 80 % des logements. Pour mémoire, la population senior saint-genoise représente 22 % de la population totale. »

M. LE MAIRE : « Merci pour ces précisions qu'il était utile de donner pour éviter des interprétations aussi fausses qu'erronées. Je ne pense pas que l'on puisse faire de la politique sur des choses fausses. Le compte a été fait à la fois des millions et des familles. »

T. MONNET : « Merci pour tous ces résultats. Le problème est davantage de fond que de forme. Lorsque nous vous demandons un renseignement et que vous ne répondez pas correctement à la question, on vous la repose forcément. Après, pourquoi est-ce qu'on n'a pas la réponse ? Je ne parle pas pour moi. Peu importe. On fabule un peu. On s'imagine, etc. Si vous nous donniez les réponses précises à nos questions dès le début, nous n'aurions pas renouvelé la question la fois suivante. Merci. »

M. LE MAIRE : « Nous ne sommes pas dans la statistique permanente. Vous demandez les bilans tous les trois mois, tous les six mois. Cela demande du travail. Les agents municipaux ont autre chose à faire que des statistiques toute la journée pour vous être agréables. On vous donne les éléments lorsque nous les avons. On vous avait déjà donné des orientations. Vous posez régulièrement la question des emprunts, et pourtant c'est dans le document budgétaire. »

T. MONNET : « Je n'ai jamais posé de questions sur les emprunts. »

M. LE MAIRE : « Si, souvent. Peu importe. J'ai cité les deux groupes qui avaient fait des écrits sur ce sujet mais ce n'était pas vous. Si vous n'écoutez pas nos réponses, ce sera compliqué pour s'entendre. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

5. MARCHÉS PUBLICS

Avenant de prolongation de la délégation de service public relatif à la gestion de la Maison de quartier Mixcube

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Par contrat du 18 décembre 2012, la commune de Saint-Genis-Laval a confié la gestion de la Maison de quartier des Collonges à l'association LÉO LAGRANGE CENTRE-EST afin de mettre en place une offre d'animation globale adaptée au besoin du territoire. Le contrat prévoit une durée initiale de quatre années à compter du 1^{er} janvier 2012 pour se terminer au 31 décembre 2016. Toutefois, cette périodicité calendaire ne coïncide pas avec le fonctionnement en année scolaire des activités proposées et ne facilite pas l'analyse des activités et la définition de nouvelles actions.

Aussi il est proposé de modifier la durée du contrat en prévoyant son échéance au 31 août 2017 au lieu du 31 décembre 2016, c'est-à-dire de prolonger la durée du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la Maison de quartier « Mixcube » pour une durée de huit mois pour ce motif d'intérêt général.

Parallèlement, le Conseil municipal a décidé par délibération du 22 septembre 2015 de procéder à une nouvelle consultation de Délégation de Service Public pour cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2017.

Conformément à l'article L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de Délégation de Service Public a été sollicitée pour avis le 29 février 2016 et a émis un avis favorable.

Vu le projet d'avenant,

Au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la prolongation de huit mois de la durée de la Délégation de Service Public relative à la gestion de la maison de quartier et l'inscrire dans le contrat de Délégation de Service Public;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la Délégation de Service Public avec l'association LÉO LAGRANGE CENTRE-EST.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

6. FONCIER

Cession de délaissé de voirie avenue de Gadagne à la société CLÉA PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur Serge BALTER

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de Gadagne et suite à l'édification d'un mur anti-bruit, des délaissés de voirie ont été constitués résultant d'un léger décalage entre la limite théorique de l'avenue et l'emprise réelle.

Dans le cadre d'un projet immobilier, la société CLÉA PATRIMOINE souhaite incorporer un délaissé qui est contiguë à sa propriété et dont la Commune est propriétaire.

La parcelle, objet du projet de cession, représente une superficie de 86m² et est identifiée section CC n° 307 en rose sur le plan de division et de bornage ci-joint.

Conformément à l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable dans la mesure où le déclassement de la parcelle ne remet pas en cause les conditions de desserte et de circulation de l'avenue de Gadagne.

Les services de FRANCE DOMAINE ont été consultés et ont estimé le 16 février 2016 la valeur vénale du bien à la somme de 15 000 euros.

Toutefois, il est proposé d'arrêter le prix de cession à un prix inférieur, soit la somme de 1 720 euros dans la mesure où cette parcelle, bien que située en zone UD2B, est inconstructible de fait et où cela correspond au prix de cession que la Métropole avait accordé à l'origine, pensant être propriétaire de l'espace considéré.

En effet, aucun projet, ni aucune construction ne pourra être édifiée sur cette parcelle et la cession permet d'éviter à la Commune de devoir assurer la charge de l'entretien de la parcelle, qui est d'ailleurs difficilement accessible.

Dans ces conditions,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRONONCER** le déclassement du domaine public de la parcelle située avenue de Gadagne d'une superficie de 86 m² identifiée sur le plan ci-joint en rose, section CC n° 307;
- **DÉCIDER** la vente de la parcelle à la société CLÉA PATRIMOINE au prix de 20 euros le mètre carré, soit la somme de 1 720 euros;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous documents concernant la cession à intervenir;
- **INSCRIRE** en recettes au budget communal le produit de la vente, soit 1 720 euros.

M. LE MAIRE : « Une précision par rapport à la question de Monsieur CRUBELLIER en conférence des présidents. J'ai interrogé la Métropole et il n'y a pas eu deux estimations différentes des Domaines, contrairement à ce que je pensais et l'information qui m'a été donnée. En fait, les deux estimations des Domaines ont bien été les mêmes. La Métropole, qui a une parcelle contiguë, l'a estimée à 20 €. Compte tenu de ce que vient de dire Monsieur BALTER c'est lié à son inconstructibilité. La parcelle voisine est vendue à 20 €. L'accord passé précédemment avec la CLÉA était aussi sur un montant de 20 €, avant que la Métropole ne s'aperçoive que cette parcelle, curieusement, n'avait pas été déclassée et restait communale au moment de la construction de l'avenue de Gadagne. Cela remonte avant les années 2000. C'est le solde des gestions de patrimoine que nous devons régulariser aujourd'hui. Il n'y a pas deux estimations des Domaines mais la parcelle à côté a été vendue 20 € par la Métropole. Vous avez le plan dans le dossier. La parcelle en rouge à côté est la parcelle de la Métropole, derrière le mur anti-bruit et qui est inaccessible. Voilà les précisions que je voulais vous apporter, Monsieur CRUBELLIER, par rapport à notre discussion. Y a-t-il des interventions ? »

Y. CRUBELLIER : « En effet, cela change mon intervention. Les Domaines ont dit que la parcelle valait 15 000 €. Nous allons la vendre 20 € le mètre carré. La raison est qu'elle n'est pas constructible et que cela coûte cher à la commune ... »

M. LE MAIRE : « Elle est derrière un mur anti-bruit construit au moment de l'avenue de Gadagne. »

Y. CRUBELLIER : « On peut se demander comment les Domaines ont ces éléments. C'était un terrain de mauvaise forme avec un mur, etc. Comment peut-on faire confiance aujourd'hui ? Je m'interroge car un coup la valeur est de 15 000 € de la part des Domaines, sans élément. C'est un peu exagéré. »

F. VURPAS : « La question du prix ne me gêne pas beaucoup. Néanmoins, c'est mon métier et j'ai regardé ce dossier car je connais ce genre d'affaires. J'ai vérifié qui était CLÉA PATRIMOINE. Ils sont aux Champs-Élysées. Je suis très content que les Parisiens s'intéressent à Saint-Genis-Laval. Pour autant, j'ai considéré que ce délaissé de voirie, que vous avez présenté comme un simple petit délaissé de voirie, n'était pas idiot. C'est ce qui donne la clef d'accès à une opération immobilière, que vous ne cachez pas. Je ne suis pas contre les opérations immobilières. C'est nécessaire. Pour autant, on aurait aimé avoir des informations. Est-ce un simple chemin ou une zone U ? On ne sait pas ce qui sera construit sur ce terrain. Il y a des riverains. CLÉA PATRIMOINE, est à Paris, avenue des Champs-Élysées, marchand de biens dans ses statuts. Sur le deuxième point, ce débouché montré sur le plan comme un accès à ces parcelles, j'ai l'impression que cela vient sur une voie piétonne ou cyclable. Avez-vous tenu compte de cet aspect des choses ? C'est un accès indiqué sur le plan. Je ne m'abstiendrai pas sur ce dossier mais je le regrette. »

M. LE MAIRE : « C'est une opération réalisée dans les années 1999/2000 avec la construction d'un mur de soutènement parce qu'il y a un dénivelé derrière. C'est une régularisation. Ce sont des terrains qui avaient été achetés pour la création de l'avenue de Gadagne dans les années 1990, dont l'emprise était trop large. Maintenant, s'il n'y a pas de piste cyclable, il

n'y a pas de trottoir puisque cela passe devant le mur anti-bruit. La verdure, la piste cyclable en béton et ensuite on a le trottoir et la route en bas. Le mur est simplement la bordure du domaine public. Ce n'est pas nouveau. C'est simplement une régularisation de terrain suite à un achat d'emprise un peu large à l'époque, fait par le Grand Lyon dans les années 1990. C'est une régularisation de terrain. Cela n'a rien à voir avec une construction et un lotissement. Allez voir sur place et essayez de vous rappeler de l'ouverture de l'avenue de Gadagne et des problèmes que nous avons gérés en 2001 avec les riverains. Cela n'a rien à voir. »

F. VURPAS : «*Sur le plan, il est indiqué un accès. »*

M. LE MAIRE : «*Il y a forcément un accès à ces deux propriétés. Allez voir sur place. C'est une obligation quand il y a un achat par la collectivité de desservir les parcelles. On régularise aujourd'hui les terrains depuis 1990. Que voulez-vous que j'y fasse ? »*

Y. CRUBELLIER : «*Sur le schéma, on voit l'entrée de la copropriété qui est quand même achetée sur le terrain que nous vendons. 15 000 €, c'est pour cela que les Domaines se sont peut-être basés par rapport au projet et qu'ils ont pensé que le promoteur avait les moyens d'acheter cette parcelle-là 15 000 €. On la vend 1 700 €. Il me semble que nous la bradons à ce prix-là. C'est l'obligation du promoteur de passer par là. Il ne peut pas passer ailleurs. Il est obligé d'acheter. 15 000 €, ce n'était pas la mort d'un cheval pour ce promoteur qui va construire des résidences. Ce n'est pas net. »*

M. LE MAIRE : «*C'est un accès piétons si vous regardez bien le plan. On ne fait pas passer des véhicules par là. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

7. FINANCES

Budget primitif 2016

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	9 570 023	Impôts locaux	12 158 000
		Autres impôts et taxes	3 491 902
Dépenses de gestion (charges de structure et d'activité, subventions aux associations et participations)	8 397 945	Dotations et compensations	3 868 354
Intérêts de la dette	350 000	Produits des services et du domaine	1 195 200
		Recettes financières	300
Charges exceptionnelles	7 000	Recettes exceptionnelles	50 000
Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)	943 544	Opérations d'ordre	4 545
Épargne (2)	1 499 789		
TOTAL	20 768 301	TOTAL	20 768 301

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	3 634 474	Épargne (2)	1 499 789
		Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)	943 544
Restes à réaliser dépenses	1 630 070	Restes à réaliser recettes	150 000
Dépenses imprévues	60 000	Recettes d'équipement (FCTVA, TLE)	1 070 100
Subventions - fonds de concours versés par la ville (204)	525 975	Subventions d'investissement (Projet Nature, Contrat Pluriannuel)	167 946
Subv. Équipement La Mouche	90 000		
Subv. Équipement FLPA	26 336	Cession d'immobilisation (024)	0
Remboursement de la dette en capital	1 140 236	Nouvel emprunt	1 000 000
CLTR	2 068 000	CLTR	2 068 000
Opérations d'ordre	2 072 545	Opérations d'ordre	2 068 000
		Affectation du résultat 2015	2 513 901
Déficit d'investissement 2015	233 643		
TOTAL	11 481 279	TOTAL	11 481 279

I - Conjoncture économique et mesures nationales impactant le budget 2016

Le Débat d'Orientations Budgétaires a permis une information sur le contexte socio-économique et la situation financière de la collectivité afin d'éclairer les choix du budget primitif.

I-1 Éléments de conjoncture

La croissance française, à l'image de celle de la zone Euro est toujours fébrile après une « année de reprise modérée en 2015 ». Aussi, la loi de finances a intégré, après +1% en 2015, un taux de croissance prévisionnel 2016 de + 1,5%.

L'indice des prix à la consommation devrait, comme en 2015, rester stable en 2016 du fait de taux d'intérêts et de prix des matières toujours situés à des niveaux très bas. Il en est de même pour la consommation des ménages. Le chômage devrait retrouver en 2016 son niveau du deuxième trimestre 2015, soit 10,4%.

I-2 Prévision pour les finances publiques

Le plan d'économies du gouvernement visant le redressement des finances publiques afin de faire passer le déficit en dessous de 3% en 2017 a été présenté lors du DOB. Le respect de cet objectif implique un plan d'économies de 16 milliards pour la seule année 2016.

Un des principaux postes qui supportera cette diminution est toujours celui des dotations aux collectivités locales avec, pour rappel, 3,67 milliards d'euros de baisse dont 1,45 milliards d'euros pour les communes.

Notons donc que notre DGF, après avoir diminué fortement les années précédentes devrait de nouveau afficher une baisse estimée à - 450 000 euros en 2016.

Elle s'élèvera à 1 550 000€. Rappelons qu'en 2011, avant cette réforme, la Ville percevait un million d'euros de recettes en plus par an (soit 2 632 K€ contre 1 550 K€ estimés pour 2016).

Dans ce contexte caractérisé par de fortes contraintes financières, la construction budgétaire s'est appuyée sur une programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement.

Celle-ci a été construite sur la base d'une analyse financière rétrospective avant d'y intégrer :

- les éléments connus de contexte (baisse de la dotation globale de fonctionnement, coûts partis, évolution des subventions CAF ...),
- des objectifs d'évolutions : lutte contre l'érosion de l'autofinancement avec la volonté de maintenir une somme de 2,2 millions d'euros au service du financement de l'investissement pour 1,2 millions et du remboursement en capital de la dette pour un million,
- une stabilité des taux communaux de fiscalité locale,
- un recours résiduel à l'emprunt pour financer la section d'investissement et tout particulièrement les équipements majeurs.

Ce cadrage et cette programmation ont ainsi permis de bâtir un budget équilibré, avec des masses stabilisées en fonctionnement tout en maintenant un volume d'investissement élevé.

II - Les grands axes du budget primitif 2015

II - 1 Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2016 a été construit dans une logique programmatique avec la volonté permanente de conforter l'autofinancement.

Par ailleurs, il reflète encore cette année une orientation visant à diminuer les dépenses par un questionnement systématique des services proposés.

Il convient de souligner que la lecture des grands équilibres est faussée par le nouveau traitement comptable de la DGF :

En effet, la DGF à percevoir est de 1 550 000€. Or, la réglementation impose, pour la première fois, en 2016 d'une part d'inscrire côté dépenses la perte pour la commune (soit 450 000€ prévus au compte 73916 du chapitre 014) et d'autre part de prévoir côté recettes le montant total théorique (c'est-à-dire la recette totale perçue par la Ville, soit deux millions d'euros).

- Même si financièrement cela revient au même, c'est-à-dire à une réduction de recette de 450 k€ par rapport à 2015 ; cette nouvelle méthode d'imputation comptable induit mathématiquement une augmentation artificielle des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de la Ville par rapport à 2015 alors que ce n'est pas le cas dans la réalité.

A- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2016 s'élèvent à 18,32M€, soit une évolution de + 2,85% par rapport au budget précédent. Si l'on retrace la DGF l'évolution des dépenses réelles n'est en réalité que de + 0,33%

Chapitre	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016	ECART REALISE 2015/ BP 2016	Évolution en % (réalisé au BP2016)	Évolution De BP 2015 à BP 2016
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 243 282	3 960 021	4 095 033	135 011	3,41%	-3,49%
012 CHARGES DE PERSONNEL	9 385 000	9 441 508	9 570 023	128 515	1,36%	1,97%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	170 000	151 739	769 000	617 261	406,79%	352,35%
022 DEPENSES IMPREVUES	60 000	0	60 000	60 000	#DIV/0 !	0,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 599 661	3 334 453	3 473 913	139 460	4,18%	-3,49%
66 CHARGES FINANCIERES	350 000	306 344	350 000	43 656	14,25%	0,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500	1 178	7 000	5 822	494,42%	-17,65%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	17 816 443	17 195 243	18 324 969	1 129 725	6,57%	2,85%
Retraitement DGF (qui consiste à enlever la dépense correspondant à la contribution au redressement des finances publiques 2016)			-450 000			
Total Retraité : Dépenses réelles de fonctionnement	17 816 443	17 195 243	17 874 969	679 725	3,95%	0,33%

- Les **charges de personnel** représentent 52,2% des dépenses en 2016, pour 52,7% en 2015 alors que ce ratio s'élève à 55,4% pour les collectivités de même strate. **Cette évolution de -0,5 point est néanmoins due comme l'année dernière aux efforts faits pour contraindre la section de fonctionnement.**

Les charges de personnel augmentent de +1,97% sans création de poste mais uniquement sous l'effet de reclassements indiciaires, du glissement vieillesse technicité, de la hausse du SMIC et des cotisations et du coût de l'assurance statutaire. Citons par exemple :

- le reclassement indiciaire des catégories B : + 10,6k€,
- l'application en année pleine des décisions relatives à la carrière des agents prises l'an dernier,
- le glissement vieillesse technicité relatif à l'année 2016: + 21,7k€,
- la hausse du SMIC de 9,61 à 9,67€ : + 2 k€,
- le remplacement de certains agents du fait de congés maternité, de maladies ou de disponibilités d'office en fonction des informations disponibles à ce jour,
- l'augmentation du taux de CNRACL et IRCANTEC : + 10 k€.
- Les **charges à caractère général** augmentent de 135k€ par rapport au réalisé 2015 mais diminuent de 3,5% par rapport au budget précédent.

Ce chapitre comprend les coûts des marchés publics de prestations de services, des contrats de maintenance, des locations immobilières, des primes d'assurances, des délégations de service public évoluent du fait des indices de révisions de prix contractuels. En ce sens citons par exemple les hausses

- de locations immobilières et charges soumises aux évolutions des indices (66,8k€),
- des primes d'assurances (63,3 k€),
- du coût de la DSP prévue contractuellement (+2,5% soit +13,4 k€).

Cette évolution résulte aussi des choix de suppressions de services ou de recherches d'économies sur chaque secteur.

Les efforts d'investissement réalisés ces dernières années sur les bâtiments municipaux et le parc automobile mais aussi la politique énergétique de la commune permettent de diminuer de -66 k€ les prévisions budgétaires de BP à BP des fluides (les comptes 60611 à 60622 qui comprennent l'eau, le gaz, les carburants ...) qui augmentent toutefois par rapport au réalisé 2015.

Enfin, au niveau des ressources internes, des réflexions engagées dès 2014 pour diminuer les dépenses continuent à avoir un impact budgétaire cette année :

rationalisation de la politique d'impression et utilisation des logiciels « libres » (- 7,5k€) groupement de commande pour les fournitures administratives.

Certains postes budgétaires fluctuent aussi en fonction de la vie de la collectivité (remises en concurrence des délégataires de service public pour la jeunesse et l'enseignement) et des contraintes réglementaires (augmentation de la maintenance du fait principalement de l'intégration nécessaire des vérifications périodiques annuelles, bisannuelles).

Certains événements ne seront plus organisés à l'identique ou de manière annuelle sur la commune avec par exemple le festival de musique de Beauregard, les chronos des commerciaux, le carrefour des entreprises.

L'ensemble des économies ainsi générées permettront d'adapter et de poursuivre l'offre de service public pour 2016 ou d'en proposer de nouveaux tels que :

- l'ouverture de la Médiathèque le samedi,
 - le renforcement des actions culturelles et de la politique d'acquisition au B612 (+ 16 K€ par rapport à 2015),
 - une participation récurrente aux Journées Européennes du Patrimoine,
 - la parution d'un Saint Genis Info supplémentaire par an.
- Les **atténuations de produits** regroupent la pénalité SRU et le FPIC ainsi que la dépense correspondant à la réduction de la DGF.

Le prélèvement F.P.I.C. est prévu à hauteur de 180k€ au vu de la progression de ce fonds définie par l'État au niveau national jusqu'en 2017. Il est en hausse logique par rapport au réalisé 2015 et cela sans aucune contrepartie pour la Ville. Les atténuations de produits augmentent également du fait du prélèvement SRU qui est évalué à 139 k€ pour 2016.

La contribution au redressement des finances publiques est prévue, comme cela a été expliqué précédemment, à hauteur de 450 k€ au nouveau compte 73916.

- Les **autres charges de gestion courante** évoluent de 139k€ par rapport au réalisé 2015 et baissent de - 3,49% par rapport au budget 2015.

Ce poste regroupe à la fois les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes ainsi que les locations et charges immobilières (qui évoluent en lien avec les indices de la construction).

Les financements accordés aux associations continueront à occuper une place de tout premier plan au sein du budget communal (2,47 millions d'euros et 13,5% des dépenses réelles de fonctionnement). Les subventions aux associations feront l'objet d'une délibération spécifique à ce Conseil municipal.

Les subventions d'équilibre évoluent aussi en fonction de contraintes exogènes qui doivent être prises en compte dans les prévisions comme pour le budget principal.

Ainsi la masse salariale du personnel mis à disposition est soumise aux mêmes contraintes exogènes que celles évoquées précédemment. Une prudence dans les prévisions par rapport au réalisé est également de mise pour les fluides.

	BUDGET 2015	REALISE 2015	BUDGET 2016	Écart réalisé 2015- BP 2016	Évolution en %
CCAS	286 775,51	225 000,00	280 472,51	55 473	24,7%
FLPA COLOMBIER	25 268,56	13 044,79	0,00	-13 045	-100,0%
FLPA OLIVIERS	39 823,82	7 369,77	22 661,77	15 292	207,5%
Total CCAS-FLPA	351 867,89	245 414,56	303 134,28	57 720	23,5%
LA MOUCHE	414 667,10	393 156,53	426 751,63	33 595	8,5%

La subvention versée au CCAS est stable de budget à budget. Les lignes destinées aux actions « Handicap » et prévues pour les seniors sont reconduites à hauteur de 33,3 k€ pour 2016.

Les crédits 2015 relatifs au budget des aides sont réinscrits (40k€) au vu de la nature de la dépense malgré une réalisation inférieure (25k€). À noter une légère baisse des coûts liée également à la mise en place d'une action culturelle avec la Mouche dans un objectif de mutualisation.

Les besoins évoluent de 23% pour l'ensemble CCAS-FLPA par rapport au réalisé mais baissent de 48 k€ par rapport au budget 2015 comme le souligne le tableau ci-dessus. Pour les deux FLPA, le budget de fonctionnement 2016 est quasi identique au réalisé pour les chapitre 011 et 016. Les évolutions s'expliquent essentiellement par la masse salariale.

Pour le FLPA du Colombier, la baisse résulte d'un non remplacement suite à un départ en retraite. L'affectation du résultat ainsi que la progression des recettes expliquent l'absence de besoin de financement pour 2016 en fonctionnement pour ce FLPA.

L'évolution de la subvention de fonctionnement versée au budget annexe la Mouche s'explique principalement par l'intégration de la mission de prestations de 25 k€ visant à assurer la continuité de la direction et de la programmation de l'équipement. Le budget intègre également en parallèle des économies sur les contrats de prestations et sur le coût des spectacles.

- Les **charges financières** sont stabilisées par rapport au budget 2016 et s'élèvent à 350 000€ pour 2016. Elles évoluent de 44k€ par rapport au réalisé du fait de l'intégration des nouveaux emprunts.

Les faibles niveaux de taux d'intérêts permettent de minorer les dépenses de fonctionnement sur les deux CLTR (intérêts payés sur la base de taux variables en fonction de l'utilisation des fonds) ainsi que sur les emprunts à taux variables.

Les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles ne connaissent pas de variations significatives. Elles correspondent à des intérêts moratoires que nous sommes susceptibles de payer ou à des annulations de titres de recettes ou de créances facturées aux usagers sur exercice antérieur.

B- Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 20,76M€, soit une progression artificielle de + 308k€ de BP à BP. La tendance réelle des recettes de fonctionnement est baissière si l'on retrace l'évolution réglementaire et comptable relative à la D.G.F., avec une diminution de - 0,7% de BP à BP. Il en est de même par rapport au réalisé 2015 (- 503 K€).

Chapitre	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016	ECART REALISE 2015/ BP2016	Évolution en % (réalisé au BP2016)	Évolution De BP 2015 à BP 2016
013 ATTENUATION DE CHARGES	157 500	167 477	141 000	-26 477	-15,81%	-10,48%
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	754 181	718 373	698 032	-20 341	-2,83%	-7,45%
73 IMPOTS ET TAXES	15 170 077	15 444 834	15 649 902	205 068	1,33%	3,16%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 940 731	3 847 019	3 868 354	21 335	0,55%	-1,84%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	308 621	309 655	356 168	46 513	15,02%	15,41%
76 PRODUITS FINANCIERS	300	227	300	73	32,28%	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	127 000	329 377	50 000	-279 377	-84,82%	-60,63%
Total Recettes réelles de fonctionnement	20 458 410	20 816 962	20 763 756	-53 206	-0,26%	1,49%
Retraitement DGF (qui consiste à enlever la recette correspondant à la contribution au redressement des finances publiques 2016)			-450 000			
Total Retraité : Recettes réelles de fonctionnement	20 458 410	20 816 962	20 313 756	-503 206	-2,42%	-0,71%

Cela s'explique principalement par la diminution de la D.G.F (-450k€ en 2016 par rapport à 2015), mais aussi par une baisse des remboursements de notre assurance maladie (chapitre 013) à mettre en corrélation avec les arrêts maladies.

L'écart provient aussi des produits exceptionnels par rapport aux années précédentes puisque rien n'est budgété pour 2016 alors que des cessions avaient été effectuées en 2014 (école de Beaunant et vente d'une parcelle de terrain aux Platanes pour 528 k€) et en 2015 (vente d'une parcelle aux Barolles pour 183 K€).

Il convient de souligner dès à présent que le budget a cependant été équilibré **sans augmentation des taux communaux de fiscalité directe locale.**

1. Le chapitre 70 **ventes de produits - prestations de services** regroupe l'ensemble des recettes perçues en application des tarifs communaux (locations de salles, accueil périscolaire, participations des familles dans les crèches municipales, usagers de la Médiathèque ...).

Les différents postes sont globalement stables. La diminution des recettes au compte 7062 s'explique par le fait que les recettes provenant de la billetterie du Festival de Beauregard ne sont pas prévues au budget (contre 61 k€ prévus au BP 2015).

Notons également que les recettes provenant du B612 ont été prévues en augmentation du fait l'ouverture en année pleine de l'équipement qui rencontre un franc succès auprès des Saint Genois (24 k€ prévus en 2016 contre 15 k€ en 2015).

Les usagers bénéficiant de certaines prestations verront leurs tarifs retravaillés ou réévalués au regard de l'évolution des coûts des prestations.

2. Le chapitre 73 des **impôts et taxes** évolue de + 1,3% par rapport au réalisé 2015 et représente 75% des recettes totales de fonctionnement. Ce chapitre est essentiellement constituée de la fiscalité directe locale qui est évaluée à **12,15 M€ en 2016 et correspond à 58 % des recettes totales de fonctionnement malgré une stabilité des taux communaux.**

Cette hypothèse tient compte de la revalorisation forfaitaire des bases votée par l'État de +1% dans la loi de finances pour 2016 et de l'évolution physique prévisionnelle de chaque taxe

détaillée dans la délibération spécifique relative au vote des taux communaux également prévue à l'ordre du jour de ce conseil municipal sans augmentation des taux communaux.

Le tableau ci-dessous détaille les taxes incluses dans ce chapitre :

Libellé	Montant 2016
TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	12 158 000,00
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 892 849,00
ATTRIBUTION DOTATION SOLIDARITE	190 383,00
FNGIR	184 206,00
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 464,00
TAXE SUR L'ELECTRICITE	410 000,00
TAXE ADDITIONNELLE DROIT MUTATION	700 000,00
DROITS DE PLACE	40 000,00
TOTAL	15 579 902

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont versées par la Métropole du Grand Lyon et prévues à l'identique. Le FNGIR est une dotation de l'État perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle qui est également stable.

La taxe sur la consommation finale d'électricité a été prévue sur la base des années précédentes en intégrant une légère baisse.

Les droits de mutation sont budgétés au même niveau qu'en 2015. Cette taxe est en effet difficile à prévoir au vu d'un marché immobilier caractérisé par un contexte porteur, au niveau des taux d'intérêt, qu'il convient de relativiser au vu notamment des perspectives en matière d'emploi qui ont aussi un impact sur les décisions des ménages.

3. Les dotations et participations représentent 19% des recettes totales de fonctionnement avec 3,4 M€ en 2016 et progresse de BP à BP de + 21 k€ au vu de la nouvelle méthode d'imputation de la DGF.

Si l'on tient compte du flux financier, c'est-à-dire des recettes réellement disponibles, c'est-à-dire versées par l'État à la Ville, alors le chapitre diminue de 428 k€ par rapport au réalisé 2015 et de -11% de BP à BP.

Ces recettes peuvent se détailler ainsi :

Libellé	Montant 2016
DGF (montant inscrit au compte 7411, la recette réelle est 1 550 000€)	2 000 000
Dotations de l'Etat versées en compensation d'exonérations de fiscalité	322 560
Participation de l'Etat et du Grand Lyon pour les postes et les actions CUCS	39 133
REFORME RYTHMES SCOLAIRES (ASRE + ETAT)	156 950
CAF CEJ, structures enfance, accueil périscolaire Guilloux	1 221 293
Subventions diverses : projet Nature, gendarmerie.	62 497
Contribution des communes pour les enfants extérieurs scolarisés à St Genis, participation des collèges pour l'utilisation des gymnases	51 691
Dotations de l'Etat (recensement, titres sécurisés)	14 230
TOTAL	3 868 354

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée en baisse de 450 k€ en 2016 au vu de la diminution des dotations de l'État, elle passe donc dans la réalité de 2M€ en 2015 à 1,55M€ en 2016. Rappelons qu'en 2011, la ville percevait un million d'euros de recettes en plus par an (soit 2 632 K€ contre 1 550 K€ estimés pour 2016).

Les compensations d'exonérations de fiscalité (compensations financières des exonérations de fiscalité locale votées au plan national et s'imposant aux collectivités) constituent la variable d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations de l'État dont les prévisions ont été effectuées en tenant compte des données fiscales 2015 et des baisses prévues dans la loi de finances pour 2016.

Autre poste conséquent, les subventions de la CAF perçues dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ou de l'activité des structures petite enfance s'élèvent à 1,2M€. La moitié des recettes de ce poste est constituée par le CEJ, l'autre moitié est constituée de la Prestation de Service Unique (PSU) et Prestation de Service Ordinaire (PSO) des Relais d'Assistantes Maternelles et de la crèche Petits Mômes.

Les recettes liées aux rythmes scolaires qui sont versées par l'État sont stables dans leurs montants comme dans leurs modalités de calculs. Elles sont prévues à hauteur de 156 K€.

4. Les autres produits de gestion courante comprennent les loyers de la gendarmerie (265 K€) et les locations immobilières évoluant selon les indices (agence postale, loyer 62 avenue Foch...).

5. Enfin, les produits exceptionnels sont principalement constitués de remboursements de sinistres par notre assurance ou de ventes de biens réformés. Aucune cession significative n'est prévue au budget.

L'ensemble des choix réalisés en fonctionnement permet donc de proposer un budget dégageant un autofinancement de 2,4M€. Les orientations budgétaires présentées en janvier exprimaient la volonté de contraindre les dépenses de fonctionnement pour compenser partiellement la baisse nette des recettes afin de maintenir un autofinancement obligatoire de plus d'un million pour le remboursement en capital des emprunts nécessaire au financement des dépenses d'équipement liées à l'entretien du patrimoine. Ces objectifs ont été respectés et la programmation pluriannuelle d'investissement pourra être déroulée en 2016 malgré les contraintes financières présentées précédemment.

II-2 Section d'investissement

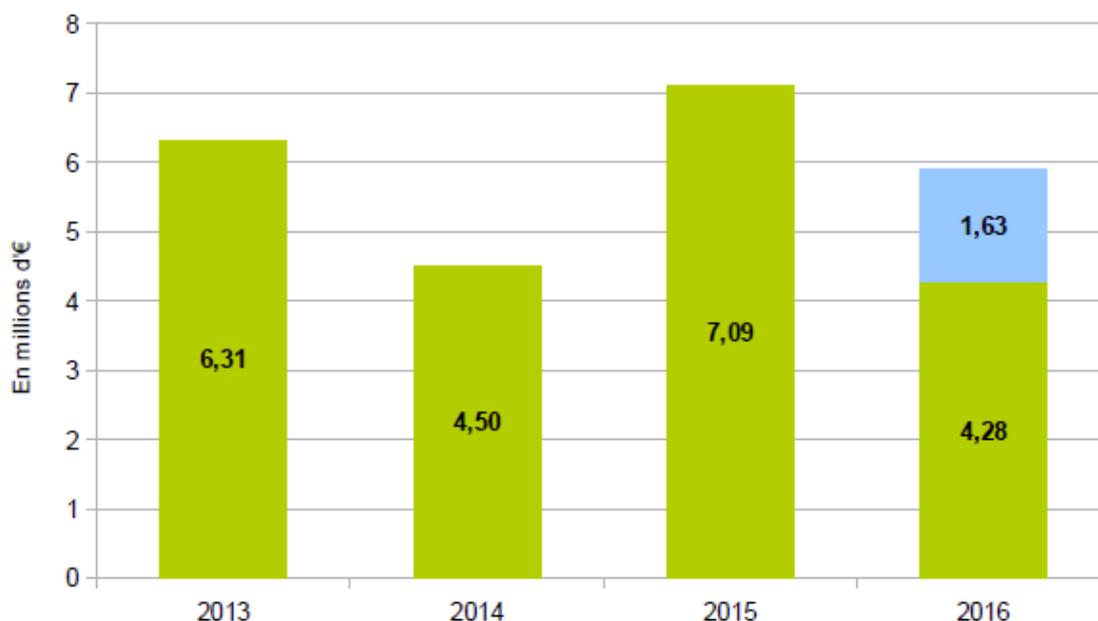
Alors que de nombreuses collectivités diminuent leurs investissements, la Ville poursuit cette année encore une politique d'équipement ambitieuse avec 6 M€ de dépenses d'équipement budgétés et réaffirme ainsi son soutien au secteur économique et donc à l'emploi.

A- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent à la fois des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et du remboursement en capital de la dette, ce dernier ne pouvant être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire hors emprunt).

En 2015, les dépenses d'équipement du budget ville s'élèvent à 5,9 M€.

Dépenses d'équipement (chiffres issus des comptes administratifs, sauf pour 2016 BP)



Le graphique ci-dessus met en exergue une moyenne de 6M€ de travaux réalisés de 2013 à 2015. La Ville poursuit sa politique dynamique d'investissement avec plus de 6M€ inscrits au budget 2016 si l'on intègre les reports et les dépenses d'investissement prévus sur les budgets annexes.

Les dépenses investissements prévues cette année intègrent tout naturellement les reports (c'est-à-dire les restes à réaliser) qui résultent de plusieurs opérations livrées et mises en service en 2015, avec principalement le Mixcube, le B612 et la Police municipale.

Parmi les crédits investissements prévus cette année et inscrits spécifiquement à la PPI figurent :

- ✓ La nouvelle voie Marc Riboud (275 K€) :
Les travaux initiés dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Darcieux/Collonges se poursuivent avec pour finalité la réalisation de cette nouvelle voie et l'aménagement du secteur : voirie, espaces verts, éclairage public, parkings;

- ✓ Les travaux de réaménagement et d'optimisation de la Mouche (569 K€) :
Ce budget intègre sur le budget principal des travaux d'étanchéité de la toiture ainsi que l'achat de mobilier pour 154 k€. Ce projet va aussi permettre l'autonomisation de la salle Gayet, la mise en sécurité de l'accueil ainsi que le réaménagement des bureaux et de la mezzanine. Il en résultera des gains de fonctionnement en limitant le personnel nécessaire pour mettre à disposition la salle Gayet;
- ✓ La Maison de Quartier des Collonges et ses abords (100 K€) :
L'amélioration du cadre de vie et la requalification du quartier sont poursuivies par la démolition des anciens bâtiments ainsi que par un traitement paysager des espaces libérés qui préservera la visibilité de l'accès principal du Mixcube depuis la rue des Collonges pour 100 k€ et permettra à terme de faciliter l'utilisation des modes doux pour les déplacements;
- ✓ Les travaux de réaménagements et d'optimisation des accueils de l'Hôtel de ville visant à les rendre plus accessibles, plus fonctionnels et à proposer des conditions d'accueil améliorées aux usagers tout en permettant une meilleure mutualisation des moyens au quotidien (300 k€);
- ✓ Les crédits pour réaliser les études visant à réaliser la structure multisport couverte au complexe sportif Henri FILLLOT (25k€)
- ✓ Les crédits pour réaliser les études financières et de cadrage urbain d'aménagement de l'îlot Guilloux (25K€);
- ✓ Des travaux de renouvellement de la toiture et d'amélioration de l'éclairage au Gymnase GIONO (306k€).

Par ailleurs, chaque année des travaux sont programmés afin de maintenir en état et d'adapter le patrimoine communal aux besoins. Une logique environnementale et de réduction des coûts est aussi intégrée lorsque c'est pertinent avec un programme important cette année concernant l'éclairage. Conformément aux priorités et aux orientations définies par la PPI, les principaux investissements programmés pour l'exercice 2016 sont :

- la mise en œuvre du Plan numérique dans les écoles (première tranche, 70 k€);
- la rénovation complète de la structure multisport de la Coulée Verte pour 70 k€;
- une capacité d'action en matière d'acquisition foncière (300 K€) :
des crédits pour pouvoir réaliser des acquisitions foncières dans le cadre de la politique immobilière ou commerciale de la ville en fonction des opportunités qui pourraient se présenter en 2016;
- l'extension et l'amélioration de la vidéoprotection (sites supplémentaires, report gendarmerie, caméra de nuit) pour 100 k€;
- la rénovation de l'éclairage public des Barolles (Centre ville, Place Alsace Lorraine, rue des Écoles, passage Guilloux, avenue Chanoine Cartellier), dissimulation de réseaux (rues Francisque Darcieux et François Vernaton) pour 137 k€;
- des travaux d'entretien, de traitement de l'air et de rénovation de l'éclairage au Gymnase Guilloux (62,5 k€);
- la modernisation de l'arrosage automatique (10 k€);
- la requalification de l'esplanade du collège d'Aubarède (50 k€);
- un réaménagement de l'entrée et du parking Charles Luizet (25 k€);
- l'acquisition de signalétique et de matériel d'illuminations pour accompagner le développement commercial, valoriser le centre ville et diminuer les consommations électriques par des leds(17 k€);
- la réalisation d'un jardin au Colombier (FLPA, 10k€).

Notons enfin des crédits pour la mise en œuvre de travaux visant à générer des économies d'énergie, à rendre les équipements communaux accessibles (265 k€) avec une priorité donnée cette année au C.S.C.B.

Enfin, les dépenses d'équipement comprennent aussi le versement de subventions d'investissement et de fonds de concours à hauteur de 642 k€ cette année :

Subventions d'équipement - Fonds de concours 2016	
Subvention d'équipement La Mouche	90 000,00
Subvention d'équipement Le Colombier	26 336,06
PUP DARCIEUX - VOIE NOUVELLE MARC RIBOUD	275 510,00
FIC 2016 Travaux Métropole de Lyon	78 000,00
Bailleurs	50 000,00
Projet Alliade / programme Colibri 34 rue Guilloux	65 940,00
Projet Alliade / programme 42 rue Charles Luizet	56 525,00
Total	642 311,06 €

Les subventions d'équipement versées aux FLPA permettront principalement de financer les travaux de rénovation des appartements dans les deux foyers, à hauteur de 9 000€ pour le Colombier et de 8 500 € pour les Oliviers ainsi que la réalisation d'un jardin pour le Colombier de manière à assurer une cohérence d'ensemble avec les nouveaux aménagements en cours des espaces publics. Enfin, des subventions aux bailleurs, pour un montant total de 172 k€ sont également budgétées dans le cadre de la réalisation de programmes de logements aidés sur la commune.

La subvention d'équipement versée au budget annexe La Mouche permettra l'achat de matériel technique, de son et de spectacle ainsi que la fourniture et la pose de nouveaux sièges pour la salle de spectacle.

Autre poste de dépense de la section d'investissement, **le remboursement en capital des emprunts** est prévu pour 2016 à 555k€ pour les emprunts dits classiques et 227k€ pour constater la diminution de plafond de nos Crédits Long Terme Renouvelable (C.L.T.R.).

Le remboursement en capital est prévu à hauteur de 555 k€ en 2016 contre 540 k€ en 2015. Cette légère évolution est liée au ré-endettement mesuré de la ville de ces dernières années comme le souligne le tableau ci-dessous :

	2013	2014	2015	2016
Encours de dette au 1/01	9,42	7,07	11,36	12,09
<i>dont CLTR</i>	<i>2,84</i>	<i>961k€</i>	<i>2,294</i>	<i>2,068</i>

En intégrant les CLTR et le prêt « Prêt à taux zéro » visant à pré-financer le FCTVA contracté en 2015 avec la caisse des dépôts et de consignations, on constate que la ville de Saint-Genis-Laval présente un stock de dettes à rembourser qui reste modeste par rapport aux communes comparables et proportionné à son épargne, à sa capacité de remboursement.

Stock total en euros	2013	2014	2015	2016
Dette totale en € au 1/01 (dont CLTR et «avance» FCTVA)	9 408 465	7 069 356	11 357 372	12 807 193
Stock en € par Saint Genois	447	331	532	597
Dette en € des communes comparables de 20 000 à 50 000 habitants	1 066	1 092	1 100	Non disponible
Dette en € des communes comparables de 10 000 à 20 000 habitants	881	964	958	Non disponible

B- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent, outre le résultat (2,5 millions) et l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (2,4 millions) des ressources suivantes :

	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2016
Cessions de terrains (024)	183 000	184 000	0
FCTVA	680 000	690 509	1 059 000
TLE	11 000	16 953	11 000
Subventions d'équipement	105 166	108 006	277 946
Nouvel emprunt	2 950 000	1 500 000	1 000 000
Recettes réelles d'investissement	3 929 166	2 499 468	2 347 946

Le **FCTVA**, dotation de l'État compensant la non récupération par les collectivités de la TVA, est calculé par rapport aux seuls travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. Pour mémoire, le taux de FCTVA avait été réévalué par la loi de finances 2015, passant de 15,761% à 16,404%. Cette recette liée aux investissements éligibles de l'année précédente va donc progresser fortement en 2016. Elle est évaluée à 1 059k€ en 2016 contre 680 k€ en 2015.

La **Taxe d'aménagement**, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée au vu du réalisé des années précédentes (soit 11k€). Celle-ci correspond au reversement d'une part du produit perçu par la Métropole, qui dispose de la compétence PLU.

Les **subventions d'équipement** prévues pour 277 k€ en 2016 comprennent principalement les subventions de la Métropole dans le cadre des investissements Projet Nature, ainsi que la fin des subventions à percevoir dans le cadre du Contrat Pluriannuel conclu initialement avec le Département du Rhône.

Enfin, un **emprunt** d'un million d'euros destiné à financer pour partie les reports comptables d'investissements qui résultent des opérations livrées en 2015 (B612, nouveau poste de police municipale, Mixcube).

Croissance faible, chômage en hausse, financement du redressement des déficits publics de l'État par les collectivités locales : le contexte économique et financier est toujours maussade. Il en résulte une nécessité incontournable de définir les actions à mettre en œuvre de manière prioritaire, de continuer à adapter l'offre de service public et de favoriser les mutualisations en interne et avec la Métropole pour préserver une qualité de service public soutenable sur le long terme sur le territoire.

Le budget 2016 parvient à maintenir un certain niveau d'autofinancement sans augmenter les taux communaux des impôts locaux pour permettre de poursuivre les investissements, conformément à la planification initiale et aux orientations exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

La situation financière saine et le taux d'endettement modéré de la Ville lui permettent en 2016 de conserver des marges de manœuvre pour continuer à faire ce que d'autres collectivités ne peuvent plus, à savoir continuer à investir pour répondre aux besoins et au bien-être des habitants tout en renforçant l'attractivité de son territoire et en soutenant l'économie.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2015 du budget principal, soit un excédent net de 2 513 900,62€ en fonctionnement et un besoin de financement en investissement de 233 642,90 € et de 1 480 069,88€ au titre des restes à réaliser;
- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels du budget annexe La Mouche, soit un excédent de la section d'investissement de 18 251,96€;
- **ADOPTER** chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2016 en équilibre :

Il sera demandé au Conseil municipal d'adopter chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2016 en équilibre.

Budget Principal

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 20 768 301,05€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 11 481 279,06€

Budget annexe La Mouche

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 585 924,63€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 178 243,32€

M. LE MAIRE : « *Merci Monsieur MASSON. L'exercice est toujours compliqué sur un document budgétaire qui couvre des champs d'activités importants. Je voudrais remercier à la fois les élus qui sont impliqués, Philippe MASSON, qui a assisté à tous les arbitrages et réunions budgétaires, et les services qui ont fait un excellent travail qui nous a permis d'avoir les documents en avance, afin que vous puissiez les étudier. Merci à vous.*

J'ouvre le débat sur le budget. Je suppose que ces chiffres qui vous sont donnés sur cette question extrêmement saine de la ville de Saint-Genis-Laval suscitent quelques commentaires de votre choix. »

A. CALLIGARO : « *Je vous remercie. Tout d'abord, par rapport au budget IKEA de l'année dernière, je vous remercie pour l'impression correcte et lisible du budget primitif cette année. Je constate que nous avons été entendus...*

I - Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

D'une manière générale, nous rappelons notre position de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement. Nous sommes conscients que le salaire individuel augmente en fonction de l'évolution de carrière. En revanche, pour maîtriser la masse salariale, nous souhaitons que lors d'un départ d'un fonctionnaire, il soit remplacé par un fonctionnaire de catégorie équivalente mais pas de catégorie supérieure comme c'est parfois le cas. De plus, lors du départ d'un employé à contrat à durée déterminée, nous souhaitons que son remplacement ne soit pas systématique. C'est pourquoi nous vous avons alertés au mois de novembre 2015 sur l'agent qui était en charge des relations avec les entreprises. D'après le peu de retours que nous avons du côté des chefs d'entreprises, n'était-ce pas l'occasion de ne pas le renouveler ?

Si nous trouvons positif l'ouverture de la Médiathèque le samedi, nous ne comprenons pas la parution d'un Saint-Genis Info supplémentaire par an. Qui le demande ? Pourquoi ? Quel est le coût ?

Recettes de fonctionnement :

Dans vos prévisions, à combien s'élèvent les recettes issues de la non-gratuité annuelle des salles aux associations ?

II - Section d'investissement :

Commençons par la dette de la commune : Nous notons que celle-ci a presque doublé depuis 2014. Ce troisième mandat est-il celui de l'envolée de la dette ?

Dans les principaux investissements programmés, nous nous réjouissons particulièrement de certaines propositions, dont la mise en œuvre du plan numérique dans les écoles qui nous paraît indispensable et l'extension/amélioration de la vidéo protection que nous avons formulées de nos vœux.

Cependant, au vu de l'urbanisation galopante, notamment du centre-ville, nous regrettons l'absence de programmation d'investissements relatifs à la circulation, au stationnement et plus généralement à l'organisation du centre-ville.

Une fois encore, peu de vision politique, peu d'anticipation. Merci. »

Y. CRUBELLIER : *« Je ne reviendrai pas sur les données économiques nationales, nous avons déjà formulé nos observations lors du débat d'orientation budgétaire au mois de janvier. Mais ce soir, ce sont bien Saint Genis Laval et les Saint-Genois qui sont concernés.*

Le budget s'élève à plus de 33 M€ (fonctionnement et investissement), montant identique à l'an dernier. Ce montant résulte d'une orientation uniquement politique que je ne commenterai pas, ici. On peut quand même s'interroger sur la pertinence et la nécessité d'un tel budget au regard du contexte économique national et local.

Concernant les dépenses de fonctionnement, celles-ci augmentent de 0,15 %, comme l'an dernier.

Concernant les charges à caractère général, nous relevons une baisse de plus de 148 249 €. Nous tenons à féliciter les services qui réalisent des économies, notamment sur le poste gardiennage : - 34 478 € (églises, forêts), la multirisque : - 17 464 €, l'énergie : - 45 000 € et même les frais de communications qui diminuent de 2 140 €, bien que le poste s'élève encore à 68 705 €, somme toujours trop élevée, surtout au regard des offres tarifaires actuellement sur le marché. Quoi qu'il en soit, nous continuerons à attirer votre attention sur cette situation et nous ne désespérons pas de voir ce poste diminuer de façon significative d'ici la fin de la mandature. Il reste encore quatre ans.

Si certains postes augmentent de manière significative, comme le poste maintenance : + 33 000 €, contrat de prestation de services : + 37 000 €, l'eau : + 17 500 €, les honoraires + 34 000 €, d'autres restent stables. Il faut reconnaître qu'un minimum de moyens est nécessaire pour le fonctionnement des services et que de nouvelles économies ne sont guère envisageables. Les charges de personnel augmentent relativement peu, sans doute la revalorisation du SMIC, les TAP...

Néanmoins, un poste a retenu notre attention. Au budget 2015, figurait un agent coefficient 825 au poste rémunération du personnel, coefficient bien élevé pour notre commune. Celui-ci ne figure plus au budget, suite à son départ pour une autre commune, ce qui génère une économie non négligeable.

Néanmoins, nous sommes surpris de l'apparition d'un agent coefficient 720, collaborateur hors filières. De quel poste s'agit-il ?

Passons au chapitre « Atténuation de produit », nous constatons que ce gouvernement, que vous avez contribué à soutenir, continue à nous présumer, loi SRU 139 000 €, alors que l'an dernier, il n'y avait aucun prélèvement. Nous rappelons notre opposition à cette loi.

Et encore 10 000 € supplémentaires pour le fonds de péréquation, soit un montant total de 180 000 €. La spoliation des Saint-Genois se poursuit !

Dans le chapitre « autres charges de gestion courante », malgré une baisse par rapport à l'an dernier de 125 000 € due à la disparition de la redevance logiciels et à l'accès gratuit à ceux-ci, nous comprenons mal, et sans doute ne sommes-nous pas seuls, la somme de 177 829 € figurant au poste « indemnité des élus ».

L'an dernier, nous avons relevé l'augmentation de ce poste qui était passé de 156 558 € en 2014 à 177 119 € en 2015, et 177 829 € en 2016. À qui a bénéficié cette augmentation de 20 000 €, alors que, sauf erreur, il n'y a pas eu de création de nouveaux postes d'adjoints.

Nous relevons aussi une légère baisse des subventions aux associations mais celles-ci demeurent élevées, à notre goût, pour une ville de 20 000 habitants. À noter également une baisse de la dotation du CCAS.

Cette baisse laisse perplexe, notamment au regard du déficit de la culture, dont nous parlerons plus tard. Au Front National, nous aimons aussi aider nos compatriotes et nous trouvons cette baisse du CCAS brutale. Deux interrogations pourraient nous interpeler. Soit il y avait du gaspillage et vous avez rectifié le tir. Soit ce sont peut-être nos compatriotes

Saint-Genois qui vont souffrir de ne pas avoir suffisamment d'aides. Nous ne sommes pas contre l'aide mais il faut qu'elle soit bien gérée. Je reviendrai sur la culture.

Avant que vous ne m'accusiez de vouloir saborder celle-ci, je tiens à rappeler que la France traverse une crise économique gravissime et que nombre de Français se trouvent dans une situation de précarité dramatique. Votre raisonnement est très surprenant, car étant plutôt de gauche, vous devez être favorable au social (lequel est nécessaire dans de justes proportions). Or, vous diminuez ce poste de plus de 48 000 € alors que vous devriez maintenir ces subventions afin de venir en aide aux plus faibles. Mais peut-être avez-vous pris conscience de certains gaspillages.

Revenons au déficit de la culture, plus de 426 000 € sur un budget total de 576 000 €, soit plus de 20 € par habitant, ce qui équivaut au panier des courses alimentaires de la semaine pour nombre de familles. Le budget et déficit « culture » encore en augmentation par rapport à l'an dernier. Vous allez sans doute arguer que je ne comprends rien à la culture mais je maintiens que nous pourrions réduire les dépenses de manière drastique sans forcément diminuer l'offre culturelle ou la réorienter. En effet, ces dépenses ne sont pas vitales. D'ailleurs, lors du débat d'orientations budgétaires 2016, vous aviez évoqué certaines pistes pour éviter ces gabegies. Encore une fois, vous en serez restés au stade des mots.

Pour la section recettes de fonctionnement, dans le chapitre « produits et services », on relève une baisse des recettes de 56 150 € due, notamment aux revenus du service culturel. Décidément, non seulement le budget culture explose mais les recettes baissent ! Il faut croire que l'offre ne correspond pas aux attentes des Saint-Genois.

Le poste le plus important demeure les recettes fiscales. La taxe d'habitation, malgré la stabilisation des taux, rapporte plus de 417 775 € d'impôt supplémentaire dû à l'augmentation des bases de fiscalité de plus de 2 %, taux bien supérieur aux chiffres officiels de l'inflation.

J'attire votre attention sur le fait que vos nouvelles taxes, que vous avez tous votées, toutes couleurs politiques confondues, ici présentes, notamment la taxe sur les enseignes lumineuses devraient rapporter plus de 70 000 €. Seuls les élus de Saint-Genis Bleu Marine ont eu le courage de s'opposer à ces prélèvements injustes et confiscatoires.

Pour ce qui concerne le chapitre investissement, nous serons plus brefs. Malgré vos annonces, il y aura bel et bien une baisse des dépenses d'investissement car les réalisations comme le Mixcube, le B612 ou le bâtiment de la Police municipale ont été réceptionnées sur 2015 mais pas encore payées en totalité. Donc, concrètement, c'est 4,2 M€ qui seront investis dans de nouveaux chantiers.

Le plan d'investissement est clair, certains travaux sont utiles aux Saint-Genois, comme l'amélioration de l'éclairage, le jardin au Colombier, la vidéo surveillance. Il s'agit d'investissements non seulement utiles, voire indispensables, mais d'un coût raisonnable.

Cependant, certains investissements, en ces périodes difficiles, apparaissent comme superflus. Pour exemple, le réaménagement de « La Mouche » pour un budget de près de 600 000 €. Envisageriez-vous de faire concurrence au Festival de Cannes ? Changer les fauteuils d'un cinéma qui ne sont pas usés, je ne vois pas l'intérêt. Une acquisition foncière pour 300 000 €, me surprend un peu. Ce n'est pas le rôle d'une Commune que d'acheter certains bâtiments à la place du privé, même si elle doit aider les entreprises à s'installer et à se développer.

Les travaux de l'accueil de l'Hôtel de Ville, qui sont confortables pour notre ville, 300 000 € Sans parler d'un budget de 25 000 € de frais d'étude d'une nouvelle structure multisports, ce qui laisse supposer qu'un nouvel équipement sportif est encore envisagé pour l'an prochain ? Combien de millions encore pour cet équipement ? Alors que certains bâtiments comme en haut de la rue des Martyrs sont laissés à l'abandon et accueille aussi des Saint-Genois pour des centres de loisirs. On a fait un Mixcube pour le bas de Saint-Genis-Laval. Pour le haut de Saint-Genis-Laval, que comptez-vous faire ? Laisser pourrir le bâtiment.

Nous nous interrogeons, et les Saint-Genois aussi, sur la priorité de tels chantiers ? N'aurait-il pas été possible de faire un plan sur plusieurs années avec des ordres de priorité ?

Bien évidemment, les investissements sont utiles et nécessaires mais il faut bien les financer. Or, pour les financer, il faudra encore avoir recours à l'emprunt. Ce seront encore

3 M€. La ligne budgétaire plus un emprunt de 1 M€.

Oui, je le maintiens : l'emprunt d'aujourd'hui, ce sont les impôts de demain !

En conclusion, nous confirmons qu'il eût été préférable de maîtriser les bases d'imposition afin d'éviter ces 400 000 € d'impôts supplémentaires. On ne peut s'empêcher de faire le parallèle entre ce montant et le déficit de la culture. Il faut envisager la maîtrise des investissements non prioritaires pour les Saint-Genois.

Ainsi, sans mettre en place un plan de restriction très dur, il aurait été possible d'envisager une baisse des impôts, pour le grand bonheur des Saint-Genois qui auraient retrouvé ainsi un peu d'oxygène.

Nous voterons contre ce budget. Merci. »

T. MONNET : « Nous avons porté une attention particulière à la présentation de votre budget prévisionnel 2016. Nous avons également parcouru le recueil qui nous a été communiqué. Je constate que ce n'était pas avec suffisamment d'application puisque je n'ai pas trouvé le montant dont on discutait tout à l'heure.

De même, nous avons étudié avec intérêt le contenu des autres délibérations qui ont un lien direct avec le vote dudit budget, à savoir les numéros 8 à 15 et 17, abordant respectivement l'attribution et le montant des subventions et les taux communaux des trois taxes locales. Par conséquent, c'est une intervention unique et globale que nous vous présentons. Nous nous sommes déjà très largement exprimés en ce sens, trop peut-être de l'avis de certains, lors de la présentation du débat orientations budgétaires du mois de février.

En premier lieu, vous dites que votre choix de maintenir un montant important d'investissements répond à des besoins ou des demandes de tous ordres parce que des associations les demandent (page 33 du PV). À certaines, vous donnez satisfaction. C'est donc oui pour un meilleur éclairage du gymnase. Oui pour une structure multisport couverte au complexe sportif Henri Fillot. Oui pour une rénovation complète de la structure multisport de la coulée verte. Mais à d'autres associations qui interviennent aussi pour le vivre ensemble, qui vous est si cher, qui traitent de questions sociales et humaines de certains quartiers ou l'accueil des jeunes enfants, qui vous demandent au moins le maintien des montants attribués précédemment pour répondre à l'ambition de cohésion sociale, vous répondez non et vous réduisez leurs subventions de fonctionnement. Nous ne disons pas que les projets retenus sont inutiles mais nous estimons que les difficultés de certains quartiers et que les services rendus aux personnes sont prioritaires. C'est là ce qui nous différencie.

Pour le reste de vos investissements programmés, certaines opérations à La Mouche nous paraissent dispendieuses, tout comme les travaux qui sont effectués depuis des années à l'Hôtel de Ville et qui n'ont de cesse de se faire, de se défaire et de se refaire.

Les travaux d'aménagement et d'optimisation des accueils n'auraient-ils pas pu être effectués en une seule fois, dès lors que tous les paramètres extérieurs eussent été pris en compte. Nous aurions fait des économies.

Vous nous reprochez notre soi-disant refus d'améliorer les équipements de notre ville et de prôner l'immobilisme (page 33 du PV). Vous caricaturez nos propos. Nous disons que l'investissement est nécessaire pour l'entretien de notre patrimoine, pour la réalisation d'économies d'énergie, pour le développement de nouveaux quartiers et l'amélioration urbaine et environnementale des autres. Pour le reste, nous prioriserions avant tout les besoins de notre commune en intégrant d'abord l'humain et la démocratie participative dans notre politique municipale. Pour cela, nous diminuerions si nécessaire cette posture de principe, cette sacro-sainte somme des 2,5 M€ d'autofinancement et cela quitte à baisser dans le classement du magazine Lyon Mag, qui n'intègre que des valeurs comptables et nous dégagerions plus de marge de manœuvre en fonctionnement pour répondre aux besoins sociaux. C'est ce qui nous différencie.

À l'échelle d'une commune comme la nôtre, il y aurait fort à faire pour sensibiliser nos citoyens et concitoyens aux enjeux cruciaux du développement durable. Vous vouliez l'Agenda 21 et la COP 21.

Il y aurait à faire pour améliorer nos relations intergénérationnelles, professionnelles, identitaires et sociales. Oubliées les belles paroles le lendemain des attentats de janvier. Il y aurait à faire pour mieux vivre la démocratie à l'échelle de notre Conseil Municipal et de notre ville. Oubliées les commissions thématiques. Absents les comités de quartier. Inexistants les lieux de réunions participatives avec la population pour travailler sur des

projets ou besoins municipaux en dehors des réunions publiques au cours desquelles les populations sont conviées pour être informées des projets qui sont déjà validés.

Inimaginable les soirées d'éducation populaire. Regrettable le manque d'écoute de certaines associations, qui sollicitent de votre part une oreille attentive et souhaiteraient mettre leurs compétences désintéressées au service des Saint-Genois. Tardive, après 16 ans de mandat, votre démarche auprès des associations pour l'élaboration des contrats d'objectifs et des financements pluriannuels. Aucun de ces programmes de cette liste autour desquels nous pourrions tous nous retrouver n'est budgétisé. C'est également cela qui nous différencie.

Concernant le vote des subventions associatives que vous avez unilatéralement décidé de leur accorder, nous n'y reviendrons pas. Nous nous sommes très largement exprimés sur ce sujet lors du débat d'orientations budgétaires. Rappelons seulement que nous ne pouvons que déplorer la perte de 39 000 € de subventions de fonctionnement pour le Centre Social et Culturel des Barolles. Centre Social qui est de moins en moins culturel avec la disparition programmée du CLAE aux Basses-Barolles, à savoir la suppression de la bibliothèque du CLAE, de la section art plastique du CLAE et l'éclatement d'une section audiovisuelle sur l'ensemble des groupes scolaires. Pour ajouter à cela une diminution des horaires d'ouverture de la bibliothèque des Barolles et nous allons bientôt goûter à l'ignorance comme le craignait Abraham LINCOLN. Ce n'est pas la réduction de la programmation culturelle de la ville avec entre autres la révision de la fréquence du Festival de musique de Beauregard, qui chagrinerait le groupe du Front National, lequel appelait de ses vœux une réduction des dépenses culturelles de notre ville.

Nous regrettons également le non-remplacement à ce jour des éducateurs de prévention sur notre commune suite à la résiliation de la Convention entre l'ADSEA (Association Départementale du Rhône pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) et la Métropole en janvier 2016.

Enfin, l'annonce encore pour l'année prochaine d'une baisse de subvention supplémentaire de 3 % est de trop, alors que promis juré toutes les économies possibles ont été faites cette année après lecture à la loupe de chacune des lignes budgétaires des associations et de leurs fonds propres. Vous nous dites aujourd'hui, certes, que c'est un peu tendu pour les associations, pour le moins, mais que tout ne peut pas être gratuit (page 31 du PV). Nous n'avons jamais demandé la gratuité des salles pour les structures non saint-genoises, comme cela a été dit. Nous demandons par équité et au regard de toutes celles qui bénéficient très largement déjà de mises à disposition gratuite de locaux et équipements municipaux, que toutes les associations, quelles que soient leurs activités, puissent s'exprimer et s'ouvrir aux autres librement et gratuitement. Pour nous, il n'y a pas d'association saint-genoise plus louable que d'autres. Toutes concourent au vivre ensemble et par conséquent à votre projet municipal. Nous souhaiterions connaître, à ce titre, la recette issue de la location des salles communales pour en apprécier tout l'enjeu.

Enfin, puisque votre budget municipal et votre soif absolue d'un autofinancement récurrent de 2,5 M€ est une émanation directe de vos taux communaux, nous ne les approuverons pas.

En conclusion, notre sensibilité et nos propositions sont différentes des vôtres et de celles des autres groupes d'opposition. Vous êtes en responsabilité et vous déciderez bien évidemment de tous les leviers qui vous paraîtront les plus appropriés pour mener à bien votre politique municipale.

Nous pouvons être d'accord avec un certain nombre d'entre elles et d'autres pourraient être ouvertes à la discussion et faire consensus. Mais pour d'autres, enfin, nous aurions du mal à nous retrouver car nous ne partageons pas toutes les mêmes valeurs et priorités. C'est pourquoi nous voterons contre les budgets, contre l'attribution et le montant des subventions, et contre les taux communaux des trois taxes locales. Merci pour votre écoute. »

M. GUOUGUENI : « Merci. Je voulais revenir sur la partie budget de fonctionnement. Vous avez évoqué la masse salariale et vous avez mentionné l'inutilité d'un poste de chargé de mission emploi-économie sur lequel vous nous avez alertés. Je vous refais donc la même réponse qu'à l'époque. Il s'agit non pas d'une personne en lien avec des entreprises, dont vous avez vanté l'inutilité, mais d'une chargée de mission, qui a pour mission l'accompagnement économique et l'emploi pour faire écho à notre organisation politique que nous vous avons déjà expliquée. Avec Monsieur GODIGNON, en charge des entreprises et Madame GUÉRIN, en charge de l'insertion et de l'emploi, nous sommes plutôt dans une

réflexion de performance globale plutôt que d'opposition entre l'entreprise, l'emploi et l'insertion. Cette mission est en relation avec des entreprises sur la question de la veille, sur les implantations, sur la recherche de locaux et sur toutes les difficultés. Nous avons eu l'occasion d'évoquer tout à l'heure le PPRT et RESIRISK. Croyez bien que son intervention et son dynamisme au sein des réflexions qui ont été portées pour accompagner les différents entrepreneurs dudit secteur ont été largement appréciés. Monsieur le Maire, vous en avez eu écho.

Sur la question de l'emploi, j'ai cru comprendre et nous avons eu l'occasion de nous rencontrer au Chrono des Commerciaux. Le Chrono des Commerciaux est de sa responsabilité en tant que chargée de mission. Elle n'est pas dans l'inutilité mais dans l'action à travers l'accompagnement en termes de chargée de mission sur la partie entreprises mais aussi sur l'emploi et l'insertion.»

L. DAUTREY : *« Je voudrais répondre par rapport à des choses abordées assez souvent et reprises. Concernant la gratuité ou non de la location des salles, je rappelle que l'objectif n'est pas de faire des gains sur les associations. Il ne faut pas rire car c'est la vérité. La vérité n'est pas toujours ce que l'on préfère dire quand on veut faire des coups politiques. Si vous voulez entendre des réalités, sur 106 demandes il y a eu six réclamations. C'est la réalité des faits. Le fait de faire payer ou non la location des salles aux associations était dans un objectif d'équité et de clarté. Nous avons défini les critères, qui ont été publiés à toutes les associations. On ne peut nous faire grief de ne pas les communiquer. Nous avons communiqué sur tout cela depuis fin 2014. Je vous rappelle que ces tarifs sont en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2015. Je répète : équité. Je voulais aussi souligner que pour les associations les plus dynamiques de Saint-Genis-Laval ce nouveau tarif constitue des économies. Plus on fait d'activités, ce n'est plus une seule gratuité mais plusieurs. Les associations le plus au service des Saint-Genois s'y retrouvent et c'est bien pour cela que l'on a quelquefois l'impression d'une tempête dans un verre d'eau réservée au Conseil Municipal, mais la plupart des associations ne sont pas revendicatrices par rapport à cela. »*

F. TIRTAUX : *« Pour les associations, je ne vais pas compléter les propos de Lucienne DAUTREY, si ce n'est vous inviter à relire ce qui existait avant. Et puis nous en reparlerons.*

La culture ne rapporte pas. C'est un service public comme les écoles, les activités sociales, tous les services. C'est bien pour cela qu'ils sont publics. S'ils rapportaient, ce seraient des services privés. Je sais bien que je ne vais pas pouvoir pour convaincre. Peu importe. J'avais juste envie de vous rappeler sept bonnes raisons de soutenir la culture, mais très brièvement car je suis sûre que cela ne va pas vous satisfaire.

Je vous rappelle qu'une nouvelle loi, la loi NOTRe vient d'être votée avec une référence à des droits culturels et une référence universelle et légale d'obligation de respecter et de faire connaître la culture et de la rendre accessible à tous. De par la reconnaissance de la compétence conjointe que toutes les collectivités ont à faire reconnaître et à défendre ces droits culturels, c'est déjà en soi, à mon avis, la réponse à : pourquoi dépenser ? Cela s'adresse aussi bien au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

La deuxième raison est plutôt d'ordre artistique. Et même si elle ne va pas sensibiliser chacun d'entre vous, je ne voudrais revenir à une phrase de Winston CHURCHILL, qui risque de vous interpeller. Quand il était en plein dans la guerre et qu'on lui a demandé de couper dans le budget des arts, pour l'effort de guerre, il a répondu : « Mais alors pourquoi nous battons-nous ? » Je vous laisse y répondre. Pourquoi dépenser dans l'effort de guerre si on n'a plus de raison de se battre. J'irais même encore plus loin. Vous demandez des armes pour pouvoir se défendre, Monsieur CRUBELLIER, parce que vous estimez que nous sommes en danger, mais je crois que la meilleure arme à plus long terme est la culture qui affûte le sens critique et qui permet aux individus de mieux apprécier la pertinence ou pas d'implication terroriste ou autres.

La troisième raison est de rendre accessible cette culture. Il y a eu le projet du B612 et celui de La Mouche, qui peut paraître ostentatoire pour certains. Je rappelle que le budget est de 400 000 €, mais il n'est pas que pour rendre accessible les spectacles, etc. Il est surtout pour rendre la sécurité acceptable pour le personnel qui travaillait et le public. Vous vous rappelez peut-être qu'il y a eu une attaque à main armée dans l'accueil de La Mouche, il y a quelques années. Le personnel était coincé à l'arrière et ne pouvait pas voir qui rentrait. Le fait que la billetterie et que les bureaux soient complètement séparés faisait en sorte que le travail et l'efficacité du personnel en était amoindri. Pour des raisons de sécurité, il paraissait indispensable de revoir l'aménagement de La Mouche. Il s'agit surtout de rendre accessible, autonome et indépendante la salle Gayet afin que les associations puissent

l'utiliser le samedi, le dimanche, le lundi soir même si La Mouche est fermée et qu'il n'y a pas le personnel. Il se fait que le montant est un peu plus élevé que celui que vous aviez en tête parce qu'il faut également rénover la toiture. C'est le genre de dépenses que l'on n'a pas vraiment envie de faire, mais il faut le faire. Les sièges à l'intérieur de la salle ne sont plus aux normes en termes d'incendie. Il faut aussi les remplacer. Certains sont cassés. C'est le genre de dépenses obligatoires et qui a été ajoutées au montant total.

Vous connaissez la quatrième mission de la culture, qui est l'éducation artistique et culturelle. Le Maire y a fait référence quant au parcours éducatif. On insiste bien sur le fait que tout cela est fait en partenariat avec les écoles de musique, les écoles primaires, les intervenants, le collège, le lycée, etc. Quand on dit que nous ne travaillons pas avec les associations, que nous ne les concertons pas et qu'il n'y a rien de participatif et de traduit, c'est complètement absurde car ce ne sont pas des réunions de bla-bla, mais des réunions pour construire avec eux en permanence.

Pour ceux qui ne sont plus du tout sensible à la culture, on parle de l'importance qu'elle joue en termes de développement du territoire. D'ailleurs, je vous remercie d'avoir noté, Monsieur CRUBELLIER, qu'il y aurait moins de recettes en culture l'année prochaine. Cette baisse est due au passage en biennale du Festival de Beauregard. Si vos souvenirs sont bons, on obtenait plus de 62 000 € en mécénat. Les entreprises croyaient en notre projet et étaient persuadées qu'en organisant ce genre d'événements, on rendait notre territoire plus attractif et on permettait d'attirer des cadres un peu plus performants et intéressés par une ville dynamique et ambitieuse. De fait, la culture contribue au développement. D'ailleurs, Monsieur CALLIGARO, vous avez parlé du samedi après-midi. Je vous remercie de nous avoir félicités à ce sujet-là. Sachez qu'énormément de commerces nous remercient aussi parce que l'économie est aussi l'une de nos préoccupations. Ils se félicitent de savoir qu'il y a des animations le samedi après-midi en ville, du fait de l'ouverture de la médiathèque.

Si aucune de ces six missions ne vous a convaincus, je vais terminer avec sa septième et quelques chiffres assez parlants en soi. À La Mouche, il y a plus de 20 % en fréquentation quant aux spectacles vivants. Le nombre d'abonnés a augmenté de plus de 64 %. En cinéma nous atteignons plus de 18 000 spectateurs avec une influence énorme aux Croc'ciné, aux Ciné Thé qui remportent un énorme succès. Les débats organisés par les associations sont extrêmement populaires. Nous avons plus de 30 000 spectateurs accueillis chaque année. Si ces chiffres ne vous parlent pas et ne justifient pas l'investissement, c'est bien dommage.

Je voudrais ajouter au niveau de la médiathèque pour ceux qui étaient circonspects par rapport aux travaux qui ont été menés, qu'il y a plus de 800 nouveaux inscrits en trois mois. 800 personnes qui n'étaient jamais venues à la médiathèque. On ne les connaît pas. Elles viennent principalement des quartiers et n'avaient jamais ouvert la porte. Non seulement, elles ne font pas que l'ouvrir mais elles s'inscrivent. Avant nous avions plus de 4 000 passages par mois du temps avant les travaux. Maintenant nous atteignons les 9 000 personnes. »

P. MASSON : *« Quelques éléments de réponse sur les points plus financiers, même si parfois je me demande si la présentation était assez claire. Il y a des remarques, dont les réponses étaient précisément contenues dans la présentation.*

Sur l'augmentation de la dette, je rappelle qu'elle est à un niveau qui est la moitié de la dette moyenne des communes de notre taille. Nous sommes encore très loin d'un surendettement quelconque.

Je rappelle que l'emprunt est aussi un moyen de financer nos programmes d'investissement que nous vous avons présentés sans augmenter les impôts. Cela vous tient particulièrement à cœur. Il faut bien prendre les choses telles qu'elles sont.

Monsieur CRUBELLIER, la TLPE n'est pas simplement une mesure fiscale. C'est d'abord une mesure sur l'environnement et le cadre de vie. Le but n'est pas de matraquer les petits commerçants ou les petites enseignes mais précisément de diminuer le nombre de gros panneaux publicitaires et d'avoir une ville plus agréable à vivre. C'est ce que revendique la plupart des personnes.

Monsieur MONNET, l'autofinancement n'est pas quelque chose que l'on fait pour les classements. C'est ce qui nous permet de financer correctement et de manière responsable les investissements pour les personnes les plus défavorisées, pour les enfants, les jeunes, la petite enfance, le sport, la culture. L'autofinancement mérite que l'on s'y intéresse et que l'on veille à le préserver pour être dans une optique gestionnaire et réaliser les investissements dont nous avons besoin. Merci. »

M. MILLET : « Je voulais simplement faire une petite remarque à M. CRUBELLIER car mes collègues ont suffisamment rappelé l'équilibre du budget qui n'oppose pas le social à la culture ni l'économie au social. Tout est lié et tout a un objectif commun qui est de servir le citoyen.

Samedi dernier, j'étais présente aux 70 ans des Petits Frères des Pauvres. Ils ont souhaité que l'événement ait lieu dans un lieu de culture, à la Maison de la Danse, où une compagnie avait offert gracieusement le spectacle aux partenaires des Petits Frères et aux institutionnels, mais aussi aux bénévoles et aux bénéficiaires des Petits Frères des Pauvres. En introduction, la Présidente des Petits Frères a rappelé leur devise : « Des fleurs avant le pain ». Souvenez-vous-en. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame MILLET. Quelques éléments de réponse. Monsieur CALLIGARO, vous avez attiré notre attention sur les dépenses de fonctionnement. Vous avez écouté. Cela fait deux budgets que l'on diminue les charges à caractère général : - 6 % l'année dernière et - 3,5 % cette année. C'est fluctuant en fonction des actions. Globalement, c'est -10 %. Notre budget baisse de - 0,7 % cette année. Ce n'est pas très important. Néanmoins, il baisse. Donc, il y a un effort constant.

Après, vous dites qu'il faut diminuer le personnel. À un moment donné, que supprimons-nous et que fermons-nous comme service ? Vous pouvez toujours les nier, mais vous avez vu nos ratios du personnel par rapport à d'autres communes. Je ne voudrais pas avoir l'irrespect de parler de communes proches soit politiquement, soit géographiquement. Nous sommes plutôt dans les bons. Bien sûr, on peut toujours dire que les placements ce n'est pas bien, que ce n'est qu'un aspect comptable des choses, néanmoins il y a quand même des critères : l'endettement, l'augmentation des impôts, la charge de personnel, qui permettent de juger et éventuellement de dégager des marges de manœuvre. Ce que nous faisons aujourd'hui. C'était pour répondre à l'interrogation de Monsieur MONNET, que je comprends mais dont je ne partage pas tous les points de vue, non plus.

Sur l'envolée de la dette, Philippe MASSON vous a répondu. Combien de communes voudraient avoir notre taux de dette aujourd'hui ? La dernière fois, vous aviez mentionné que nous vous préparions un budget catastrophique. Cela fait un certain nombre d'années... Si on avait fait des impasses... Nous préparons un budget que nous pourrions assumer nous-mêmes en 2020. Ne vous inquiétez pas pour cela.

Sur les salles municipales, vous posez la question deux fois. Vous avez raison : combien cela rapporte ? Madame DAUTREY vous a répondu. Je vais peut-être proposer à Monsieur COCHET, le chef des Républicains, à Monsieur RANTONNET, le maire de Francheville, qui est un de vos amis politiques, et qui font payer les salles, ainsi qu'à Monsieur PASSI, le maire de Givors... Je vais demander à Monsieur COCHET, combien il attend des recettes de ses locations de salles et de ses gymnases. Ici on ne paie pas les gymnases à Saint-Genis-Laval. Ce qui n'est pas bon ici est bon ailleurs, dans les mêmes partis politiques... !

J'ai longtemps discuté avec Monsieur RANTONNET, qui m'a dit qu'il avait bien souri en lisant mon article sur les salles. C'est un peu des cris d'orfraie. Il m'a dit qu'il allait faire pareil. Il a fait l'objet d'un article peu de temps après mais il a eu moins de mousse. On a échangé lors d'un Conseil de la Métropole. On ne prend pas des mesures pour se faire plaisir. À un moment donné, on essaie de répondre également au maintien d'un service de qualité. J'entends qu'on n'entende pas que les choses ont changé depuis 30 ans. Ceux qui pensent que les choses n'ont pas changé depuis 30 ans se trompent. Ils peuvent continuer à le croire et je ne leur en veux pas. Nous sommes dans des conditions où on essaie de maintenir l'investissement, de répondre à de nouveaux services et à la qualité que nous souhaitons. Sur les salles, il y a quand même un procès de Moscou. Est-ce que les donateurs de sang ont payé la location de la salle ? Est-ce que l'assemblée générale de telle ou telle association ou du Club de l'Amitié, ont payé leur assemblée générale à La Mouche ? Est-ce que les « moules frites » ont payé l'occupation du domaine public sur la place Jaboulay ? Ils ne paient pas.

INTERVENANT DU PUBLIC : « Ils paient. Le Clos a payé 100 €. »

M. LE MAIRE : « Est-il une association d'intérêt général de la Ville ? Est-ce que la Ville a vocation à payer l'Assemblée Générale de copropriétaires qui sont propriétaires d'un lot privé ? Monsieur, vous qui êtes très à gauche, je trouve que c'est un peu fort de café ! J'ai répondu la même chose au président de la Chapelle aux Paons. Vous avez bénéficié pendant des années de la contribution des Saint-Genois, qui eux ne sont pas propriétaires. Une assemblée de copropriétaires n'est pas une association qui développe un projet d'intérêt général. Ils font une assemblée générale qui va examiner les comptes de la copropriété. Cela

me paraît normal et logique. C'est une contribution à l'effort d'aujourd'hui des difficultés que nous rencontrons. On a - 630 000 € : 450 000 € et 180 000 € de fonds de compensations intercommunales.

Vous voyez, Monsieur CALLIGARO, ce qui est bon ailleurs ne l'est pas à Saint-Genis-Laval ; Il y a un problème de posture. Il faut dépasser cela ensemble. Vos collègues d'autres villes font la même chose. Un jour, vous serez peut-être, mais dans très longtemps, conduit à prendre des mesures compliquées, vous ou d'autres. Vous n'êtes pas le seul et moi non plus. On vous a écouté sur les dépenses de fonctionnement. Après, il faudra nous dire ce que vous supprimez. On ne peut pas toujours être dans la posture : est-ce que nous mettons moins d'ATSEM dans les écoles ? Est-ce que nous en mettons deux pour trois classes comme dans certaines communes, voire une pour deux classes ? Ce qui n'est pas le cas à Saint-Genis-Laval. Est-ce que nous retirons les relations économiques avec les entreprises ? Il faut faire des choix. Nous en avons fait un certain nombre et nous les assumons complètement. Nous les avons faits en responsabilité. Un groupe de travail a travaillé sur les salles. Sur les décisions du maire, on a voulu faire un peu le procès de Moscou. Peu importe. C'est de bonne guerre.

Monsieur CRUBELLIER, vous affirmez des choses qui sont fausses. Les indemnités d'élus : 177 190 € en 2015 et 177 829 € en 2016. C'est un problème de cotisations. Cela fait 600 € d'augmentation. On annonce des choses fausses qui deviennent des vérités. Je salue votre souci : vous arguez qu'il y a trop de subventions aux associations, etc. J'entends ce discours. En même temps, vous voulez la gratuité des salles. C'est un peu incohérent. Vous avez parlé de la communication. Vous avez dit : « Nous, au Front National... ». Hénin-Beaumont c'est 135 000 € de plus sur la communication. Il me semble que cette ville est gérée par vos amis politiques. Et 600 000 € de plus sur la masse salariale. Je regarde ce qui se passe dans les autres villes. On lit dans la presse que tout le monde réduit ses dépenses de fonctionnement, même Saint-Maurice-sur-Dargoire, les grandes communes comme les petites. Il y avait un article hier dans le journal sur les baisses de subvention aux associations. Aujourd'hui, si vous niez cela, vous irez dans le mur. Nous ne voulons pas aller dans le mur parce que nous sommes en charge des responsabilités de la Ville.

Sur la culture, je crois que Madame TIRTIAUX a répondu. Nous répondrons à Monsieur MONNET, qui a cité la citation d'Abraham LINCOLN, que j'aime beaucoup. Quand on voit les budgets dépensés pour la culture et le nombre de personnes qui fréquentent le B612, aujourd'hui il y a une vraie dynamique. Des travaux ont été faits pour s'adapter à la nouvelle forme de lecture publique. Nous sommes dans une dynamique complète. Nous sommes dans une implication citoyenne. Alors que l'on fait de gros efforts sur le centre-ville et que l'on essaie de développer des synergies avec les écoles et les collèges au niveau du B612, dire, comme M. MONNET, que l'on va dans le désert culturel, c'est un peu trop. Il faut être dans la mesure. On ne peut pas dire cela aujourd'hui au niveau de l'action culturelle de la ville.

Sur la participation citoyenne de la Ville, Monsieur MONNET, je rencontre des centaines de Saint-Genois à chaque projet. Je ne vous vois pas toujours mais ce n'est pas grave. Je vois des chefs d'entreprise. Au niveau du social, les personnes du Département viennent faire des réunions à Saint-Genis-Laval sur l'insertion. Nous sommes en permanence dans la concertation, dans la construction et dans le partenariat. Rendez-vous compte de ce qui se passe dans cette ville. Après, ce ne sont pas des comités « Théodule ». Comme le dit Fabienne TIRTIAUX, ce n'est pas pour du bla-bla mais pour construire. Vous entendre dire cela, les bras m'en tombent ! Un Mixcube a été construit avec les comités d'usagers. Le gymnase Mouton, l'Équinoxe, avec des utilisateurs associatifs. Le B612 avec des comités d'usagers de lecteurs. Dire qu'il n'y a pas de démocratie participative ni de participation, les bras m'en tombent ! Ce n'est pas la réalité des choses.

L'Agenda 21 n'est pas oublié. Il se déroule en permanence. À chaque entrée de projet, nous sommes dans l'Agenda 21. Nous sommes dans la préservation des ressources naturelles, dans le sociétal, dans l'économie d'énergie. Par exemple, le Mixcube... Je veux bien que l'on voie tout en noir mais à un moment donné il faut avancer. Nous avons des entreprises et des sièges d'entreprises qui s'installent. Je n'ai pas tout à fait la même vision que vous. J'ai une édition plus optimiste. Après tout, peut-être que l'on ne vous fait pas assez voir les choses. Peut-être que vous ne regardez pas assez... C'est possible.

Monsieur CRUBELLIER, la préemption urbaine est au cas où un commerce se libère que l'on puisse préempter. Ce n'est pas le public qui se substitue au privé. Au contraire, parfois pour garder une activité commerciale on préempte et on remet le commerce en location auprès

d'un commerçant. C'est ce que nous avons fait pour le magasin de décoration, pour le chocolatier, pour le commerce des bières. C'est fait pour cela. Nous avons acheté un foncier dans l'îlot Guilloux pour développer une place, reconstruire l'immeuble actuel de logements des instituteurs, qui arrive à bout de souffle après quarante ans, et reconstituer l'offre de logements et dégager de la place. C'est du renouvellement urbain et de la projection.

On nous dit que nous manquons de vision. La programmation pluriannuelle d'investissements est réalisée. Nous l'avons écrit dans le bulletin municipal et nous l'avons proposée lors des élections municipales. Quand Monsieur CRUBELLIER dit que nous allons encore faire une structure sportive au complexe Henri FILLOT, nous l'avons annoncé. Reprenez vos écrits. C'est une structure abritée pour deux terrains de tennis. Aujourd'hui 300 enfants jouent au tennis dehors. C'est une demande qui date depuis des années. Il y aura quelques terrains de boules couverts pour les retraités et les clubs de pétanque, que sais-je encore. Vous découvrez cela aujourd'hui. Nous avons fait une campagne électorale et on en parle dans les différents projets. J'en parle lors des vœux régulièrement. Cette année, nous avons inscrit les études de cadrage pour essayer de compléter ce complexe Henri Fillot. Nous n'avons rien de secret. Nous l'avons annoncé avant. La programmation pluriannuelle d'investissements est connue. Nous l'avons même déroulée. D'ailleurs, elle était dans le débat d'orientations budgétaires. Je suis quand même surpris que vous parliez d'un manque de vision ou alors vous ne lisez pas les documents que l'on vous donne. Vous avez tous les projets jusqu'en 2020. Nous avons même fait une programmation pluriannuelle de fonctionnement. Peu de communes en ont fait.

La rue Marc Riboud est bien la vision d'un centre-ville apaisé. Après, d'autres choses se greffent dessus. C'est bien pour dégager le centre-ville et améliorer l'accessibilité. C'est aussi du pragmatisme. C'est faire des logements sociaux. Combien de fois nous a-t-on reproché de ne pas en avoir fait assez. Un jour on en a fait un peu trop rue de Guilloux. On nous a dit qu'il ne fallait pas faire comme cela et qu'il fallait les mixer. Passez voir le bâtiment qui a été construit en termes de logements rue Guilloux. C'est exceptionnel. Maintenant, si vous pensez que ce n'est pas bien, il faut me le dire. Néanmoins, nous pensons que c'est bien. On l'a fait.

Concernant le réaménagement de la mairie, Monsieur CALLIGARO en a parlé; maintenant, c'est Monsieur MONNET. Pour réaménager les locaux, il a d'abord fallu construire un poste de police municipale pour dégager des locaux. On a des conditions de travail des salariés particulièrement difficiles. Heureusement que vous n'êtes pas élu car ils ne seraient pas contents. Nous sommes serrés en termes de personnel. Il fallait construire un poste de police municipal. Ensuite, il fallait faire déménager les policiers municipaux, ce qui est fait. Après, il faut rénover l'ancien 102, qui n'est pas tout à fait adapté. En même temps, on avait la difficulté de la sécurité des agents du CCAS. On ne pouvait pas les laisser seuls sans une autre présence car parfois au guichet les usagers sont un peu difficiles. Nous n'avons pas cassé, comme vous l'avez dit. Nous n'avons rien défait et refait. Nous avons simplement fait des compléments au fur et à mesure. Aujourd'hui, pourquoi fait-on un pôle d'accueil commun? C'est pour économiser du personnel. Monsieur CALLIGARO me dit souvent qu'il faut moins de personnel. Je l'écoute! Je crée des accueils communs avec une seule entrée car il y a aussi Vigipirate. Il s'est quand même passé des événements en novembre. Nous sommes dans cette prospective. On essaie de faire en sorte que les agents du CCAS aient des conditions d'exercice plus sécurisées. Si vous étiez à notre place, vous auriez été obligés de faire pareil parce que les choses se font par étape. C'est un peu les cubes qui se remplissent. Les agents ont travaillé en même temps sur le projet. On ne fait pas de concertation, dites-vous, mais les salariés ont été associés. Ils ont donné leur avis. C'est passé au comité technique et au CHSCT à l'unanimité. On arrive à avancer. Monsieur CALLIGARO, je vous écoute. C'est pour avoir moins de dépenses.

Monsieur MONNET, nous n'avons pas détruit et défait. Ce n'est pas exact. Ce n'est pas en racontant une chose fausse qu'elle devient une vérité puisque les élus sont là, certes, ils ne connaissent pas bien les dossiers, selon vous, mais ils voient bien ce qui se passe même si c'est compliqué pour les uns et les autres.

Sur l'autofinancement, Monsieur MONNET, nous sommes en total désaccord sur la gestion financière de la Ville avec la vôtre. Si j'écoute les trois avis qui ont été donnés, je ne sais plus ce qu'il faut faire. J'essaie d'en prendre à droite, à gauche, au centre. Monsieur CRUBELLIER, même si je ne partage pas votre point de vue et votre politique de fond, nous pourrions parfois être d'accord sur un ou deux sujets. »

Y. CRUBELLIER : « Ne prenez pas mes idées. Je les appliquerai moi-même ! »

M. LE MAIRE : « Gardez-m'en ! Je vais être caricatural, Monsieur MONNET. Les 2,5 M€ d'autofinancement sont exactement le montant que l'on donne aux associations. Je veux bien qu'il n'y ait pas d'autofinancement mais on ne peut pas payer les investissements ou le remboursement de la dette. Il faut être prudent dans ses propos. Sur les réductions des dépenses du Département du Rhône c'est 8 M€ de moins sur les transports scolaires. Le Président ne le fait pas pour le plaisir. D'ailleurs, ce sera 35 % d'offres de transport en moins. La Région c'est 8 M€ de moins de diminution de dépenses. Des opérations comme SECURISE'RA, qui sont une aide aux entreprises, sont menacées. Madame GUÉRIN est bien au courant.

Dire que les choses ne changent pas et que l'on pourrait faire moins... J'ai même entendu dire qu'il fallait diminuer les impôts. La Fée Clochette n'existe pas. À un moment donné, il faut être responsable. Après, que nous ne soyons pas d'accord avec Monsieur MONNET sur des orientations... Le Social, Monsieur CRUBELLIER, n'a pas diminué. Simplement, le Colombier est équilibré et quand on ne lui donne plus de subventions d'équilibre, cela nous fait forcément une dépense de moins. Le Colombier est mieux géré et on tourne à plein. Ne dites pas des choses inexactes. Je veux que l'on finisse ce mandat sur des bases positives et que l'on parle des vrais chiffres et pas simplement des postures. La posture politique ce n'est pas ce qui fera avancer le débat politique. Au niveau national, les postures politiques ne sont pas ce qu'il y a de mieux en ce moment. J'en ai toujours été éloigné mais effectivement c'est un peu compliqué.

Faire changer les choses, vous voyez la réforme du Code du travail, c'est comme les 30 ans du CLAE. Cela pourrait durer 60 ans et plus longtemps encore, sauf que le monde a changé. En 30 ans, ce n'est plus pareil. On en parlera peut-être au moment des subventions. Nous avons fortement amélioré un certain nombre de prestations. Nous sommes dans cette dynamique.

Il a été demandé un effort aux associations de 75 000 €. C'étaient les 3 %. L'État nous demande 630 K€ d'efforts. Cela ne peut pas être le contribuable qui paye systématiquement. C'est à la fois l'usager et le contribuable. Et encore, on essaie de ne pas le mettre à contribution. Nous avons fait notre effort en diminuant les dépenses. Nous maintenons la fiscalité. Quand je dis qu'il faut mutualiser, on peut mutualiser : 360 €, c'est le prix de la salle de l'Assemblée. Doit-on chauffer aujourd'hui une salle de 400 personnes avec un gardien pour 56 personnes ? Je me pose la question même si on ne veut pas faire une qu'entrée comptable. Bien sûr que l'on peut chauffer et faire ce que l'on veut pour 40 personnes, mais à un moment donné il faut regarder la rationalisation des coûts. L'argent économisé est investi dans le plan numérique pour les écoles, dans l'insertion, dans la construction d'un futur équipement. On n'économise pas pour économiser. On le remet à disposition auprès des citoyens.

J'ai sûrement été un peu long et je m'en excuse; je voulais que vous soyez persuadés de notre bonne foi. Nous essayons d'avancer en fonction des contraintes qui sont les nôtres aujourd'hui. Il est plus facile de dire oui que de dire non. Ce n'est pas facile pour celui qui dit non. Il faut le porter. Aujourd'hui, la France ne va pas si bien que cela. Il y a des mesures de réduction. Nous essayons d'apporter notre pierre sans augmenter la fiscalité. Pour que tout soit gratuit, y compris pour les copropriétaires privés, il faut augmenter les impôts. Aujourd'hui, la baisse des dotations c'est 5 à 10 % de fiscalité supplémentaire. 5 %, tout le monde paie. Je n'ai pas entendu dans la ville beaucoup de choses qui me permettent de penser que les Saint-Genois soient sensibles à une augmentation des impôts. Je n'en ai pas l'impression. »

G. PEREYRON : « Ce n'est pas pour revenir sur votre budget mais simplement pour faire un commentaire. C'est facile de dire que l'on fait telle ou telle chose dans les autres communes. Vous avez « mis une cartouche » à Monsieur CALLIGARO et vous en mettez une également à la gauche, en citant Givors. »

M. LE MAIRE : « Pourquoi transformez-vous toutes les positions en attaque personnelle ? Il y en a eu d'autres avant vous. »

G. PEREYRON : « On a l'impression que toutes les communes sont sur le même pied d'égalité. »

M. LE MAIRE : « Bien sûr. »

G. PEREYRON : « Ce n'est pas la même réalité. Chaque commune a des réalités différentes. Pour votre information, la baisse de la dotation de l'État à Givors ce n'est pas 450 000 € comme à Saint-Genis-Laval, mais 1 M€. »

M. LE MAIRE : « Ils n'ont pas le même budget que nous. Ils sont surcotés en nombre d'habitant pour l'attribution des dotations. »

G. PEREYRON : « On dit qu'ils sont à 19 000 habitants. »

M. LE MAIRE : « Ils sont à 40 000 habitants. Ce que vous dites est faux concernant la DGF ».

G. PEREYRON : « Givors n'est pas à 40 000 habitants. La dotation est de 1 M€. L'endettement par habitant est de 4 €, ce qui est bien inférieur au nôtre. Ils ont décidé de baisser la taxe d'habitation de 0,2 %. Je ne dis pas que c'est une référence mais quand nous prenons la parole pour discuter de votre budget, vous nous renvoyez sur les autres communes, en sous-entendant que les autres ne font pas mieux. Givors n'est pas une commune riche et elle est très populaire. Quand vous prenez 1 M€ de recettes en moins ce n'est pas facile. C'est tout. Je ne dis pas que la Ville a bien géré mais simplement qu'il est un peu facile de votre part de nous renvoyer sur les autres communes. C'est aussi une question de choix. »

M. LE MAIRE : « Je connais bien la mairie de Givors. S'il a baissé de 0,2 % c'est très bien, mais avez-vous lu les articles de presse sur les mesures de gestion qu'ils ont été obligés de prendre à Givors ? Il a fallu revoir les indemnités du personnel, les problèmes des ATSEM. Ils font payer les équipements sportifs, ce qui n'est pas notre cas. Givors est surclassé car ils sont plus en difficultés que nous en termes de ressources. Ils sont classés de 20 000 à 40 000 habitants. Ils n'ont pas la même dotation globale de fonctionnement que nous. Il faut comparer ce qui est comparable. Nous sommes tous dans cette difficulté aujourd'hui de trouver des recettes et d'équilibrer nos budgets.

Je ne tire pas de cartouches. Je dis simplement que d'autres maires, qui n'ont pas les mêmes idées politiques que moi, en sont conduits au même raisonnement parce qu'aujourd'hui les temps sont difficiles.

Je rappelle que la dotation des baisses de l'État sur ce mandat c'est 4,5 M€. C'est un équipement majeur de moins, comme un gymnase ou la rénovation de la médiathèque. Sur la Métropole, c'est 1,2 Md€. La Métropole paraît loin mais aujourd'hui qui fait l'activité économique ? Qui finance les logements sociaux et la construction, qui fait la richesse et le dynamisme ? C'est bien la Métropole. Après, on peut critiquer les 5 % d'augmentation, mais on peut aussi ne plus vouloir d'équipement dans notre commune. Qui va faire le chemin de Moly, la deuxième tranche de la place des Barolles ou le réaménagement de la rue Vernaton et autres ? Les choses ne sont pas si simplistes comme vous le laissez croire.

Un mot car cela me tient à cœur : quand vous parlez, Monsieur CALLIGARO, de surpopulation, peuplement, 30 000 habitants, mais c'est faux ! On a une croissance d'habitants de 0,5 % par an, c'est-à-dire 125 personnes par an. Je vous donne les bons chiffres, Monsieur CALLIGARO. Vous avez vu le nombre de logements en 2015 et 2016. En 2016, 56 familles ont été accueillies. Vous voyez bien que notre organisation est extrêmement maîtrisée. Si vous considérez que la ville ne doit pas se reconstruire sur elle-même, je n'ai pas la même vision économique que vous là-dessus car c'est de l'emploi et du développement économique.

Je fais faire un petit graphique. Évolution de recensement de 2007 à 2013 : 5 900... Il y avait les mandats de Messieurs GIRARD, AUBOYER, FILLOT, PORCHER et de moi-même. On est passé de 19 221 à 20 696, soit 1 000 habitants en 15 ans. Ne parlez pas de surpeuplement ou d'urbanisation galopante ! J'espère que vous corrigerez cela sur votre site internet. C'est davantage la vérité par rapport aux habitants. Je vous remercie. »

T. MONNET : « Nous, nous ne ferions pas une politique en fonction de ce que font les autres. Nous ferions une politique en fonction du profil de la commune et de ses besoins sociaux. Ce seraient des choix qui seraient différents des autres communes. Ce n'est pas parce que les communes d'à côté font payer les gymnases ou les salles qu'il faut le faire automatiquement. C'est en fonction des besoins de la commune. En fonction de ces besoins-là, nous faisons des choix complètement différents sans regarder ce que font les autres. Nous n'en avons rien à faire. »

M. LE MAIRE : « Nous entendons que vous ne soyez pas d'accord. Si vous pensez que nous sommes dans un monde magique où il n'y a aucune dépendance économique, vous vous trompez. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 27 voix Pour et 5 voix Contre, Abstentions : 3

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

8 à 15. FINANCES

Subventions 2016

Rapporteur : Madame Isabelle PICHERIT

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et à son article 7, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget.

Les contraintes pesant sur les collectivités sont toujours aussi fortes (baisse des dotations et accroissement des prélèvements) et dans ce contexte, nombreuses sont les villes qui ont fait le choix de diminuer fortement les subventions versées aux associations.

À Saint-Genis-Laval, si les contraintes budgétaires imposent également des choix et des recherches d'économies, la démarche engagée est celle d'une réflexion sur les politiques publiques menées et sur les partenariats avec le tissu associatif.

C'est ce cadre qui avait été présenté aux associations l'année dernière et c'est au regard de ces principes que les dossiers de demande de subventions ont été analysés en mesurant également les mises à disposition de locaux. Le contenu des dossiers, et notamment les pièces comptables fournies, ont permis une analyse pertinente de la situation financière des associations, de l'utilisation des deniers publics et des activités développées sur le territoire pour les Saint-Genois.

La Ville a également priorisé son soutien aux associations présentant un intérêt local et dont le domaine d'activité ne relevait pas du financement d'autres collectivités (Département, Région, Métropole ...).

Enfin, comme cela est rappelé chaque année, les subventions visent à soutenir financièrement les associations pour leur activité, leur projet mené sur la commune et non à être thésaurisées. Aussi des reprises de fonds propres ou de trésorerie (au prorata de la part de la Ville dans les recettes de l'association) ont été appliquées lorsque cela se justifiait.

Cet exercice s'insère plus globalement dans un travail plus large avec les associations, celui de la mise en œuvre de contrats d'objectifs et de moyens.

À ce titre et au regard du travail à poursuivre, ce dernier sera conduit sur plusieurs années. Ce projet s'initiera en 2016 avec les associations culture-jeunesse et social, puis en 2017 avec les associations du secteur enfance et emploi-insertion, et en 2018 avec les associations sportives.

En référence au CGCT et à la jurisprudence, ne doivent pas prendre part aux votes les personnes « intéressées ». Sont ainsi qualifiés les élus membres du Conseil d'Administration ou du bureau d'une association en leur qualité de conseiller municipal ou à titre personnel, mais également les époux et épouses d'un président d'association. À ce titre les subventions ont été distinguées par thème.

L'ensemble des subventions de fonctionnement aux organismes privés (art. 6574) représente un montant total de 2 470 000 € répartis par secteurs.

Le montant total des subventions de fonctionnement versées aux organismes publics (art. 657362) est de 303 134,28€ et correspond aux subventions d'équilibre pour le fonctionnement du CCAS et des deux FLPA.

Par ailleurs, l'ensemble des subventions d'investissement s'élève à 642 311,06€ (chapitre 204) comprenant les subventions d'équipement aux FLPA, les fonds de concours au Grand Lyon

Métropole (PUP Darcieux Collonges, FIC) et les subventions versées dans le cadre des constructions de logements sociaux.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-dessous et selon les conditions énoncées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

8.1 SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION D'AIDE ALIMENTAIRE	11 000,00	
SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE	30 000,00	CONVENTION
CLUB ST-GENOIS DE L'AMITIÉ	1 050,00	
CROIX BLANCHE	1 500,00	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	1 050,00	
SECOURS CATHOLIQUE	2 500,00	
SECOURS POPULAIRE	2 500,00	
ADAPEI	100,00	
HABITAT ET HUMANISME - VILLA MERCEDES	500,00	
Total	50 200,00	

8.2 SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT

Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art.657362)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
CCAS	280 472,51	
FLPA LES OLIVIERS	22 661,77	
Total	303 134,28	

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041622)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
SUBVENTION ÉQUIPEMENT COLOMBIER	26 336,06	
Total	26 336,06	

9. SUBVENTIONS SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES	6 500,00	
ASSOCIATION LYCÉE DE PRESSIN - PROJET COUVEUSE	3 000,00	
MISSION LOCALE	31 240	CONVENTION
MISSION LOCALE - FLIAJ	2 211,00	CONVENTION
SAINT GENIS EMPLOI	16 150,00	CONVENTION
SUD OUEST EMPLOI - PLIE	3 150	CONVENTION
Total	62 251,00	

10. SUBVENTIONS SECTEUR ENFANCE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ACCUEIL ENFANCE	38 500,00	CONVENTION
HG LES RÉCOLLETS	56 300,00	CONVENTION
HG ROULE VIROU	40 700,00	CONVENTION
LUDOTHEQUE D'OULLINS	1 936,00	
POM CERISES - JARDIN PASSERELLE	20 000,00	CONVENTION
POM CERISES - MAD DIRECTRICE	45 000,00	CONVENTION
POM CERISES - MULTI ACCUEIL	89 000,00	CONVENTION
SUCRE D'ORGE	52 000,00	CONVENTION
Total	343 436,00	

11. SUBVENTIONS SECTEUR COHÉSION SOCIALE / JEUNESSE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE LAÏQUE SOUTIEN SCOLAIRE	700,00	
APPRENDRE AUTREMENT	450,00	
CLESG	65 000,00	CONVENTION
CLESG - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	FACTURES
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES (CSCB)	165 000,00	CONVENTION
CSCB - ACCUEIL DE LOISIRS	27 000	CONVENTION
CSCB - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	FACTURES
CSCB - RIBAMBELLE	10 800	CONVENTION
CSCB - CLAE	8 100,00	CONVENTION
SCOUTS DE FRANCE	2 500,00	
BOURSE MUNICIPALE DES JEUNES	15 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	122 702,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL	2 500,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE	34 916,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	165 500,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
VILLE VIE VACANCES	2 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
Total	629 368,00	

12. SUBVENTIONS SECTEUR SPORTS

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
BALE	18 000,00	FACTURES (MUTUELLE)
BALE - FORMATION	260,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE HAND	67 700,00	CONVENTION
AMICALE LAÏQUE HAND - FORMATION	650,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE JUDO	10 635,00	FACTURES (MUTUELLE)
ARTANT	1 700,00	

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
CISGO VOLLEY	2 500,00	
ENTENTE CYCLISTE	900,00	
EOL ESCRIME	1 200,00	FACTURES (MUTUELLE)
EOL ESCRIME - FORMATION	180,00	FACTURES
LES FOULÉES DE BEAUREGARD	1 600,00	CONVENTION
MOUSTE'CLIP	250,00	
MOUSTE'CLIP - FORMATION	600,00	FACTURES
MOUSTE'CLIP - LOCATION NACELLE	500,00	FACTURES
OSGL FOOT	27 700,00	CONVENTION
OSGL FOOT - FORMATION	590,00	FACTURES
OSGL FOOT - SUBVENTION AFFECTEE EMPLOI BE	1 500,00	FACTURES
OSGL RUGBY	25 250,00	CONVENTION
OSGL RUGBY - FORMATION	1 500,00	FACTURES
SAINT GENIS LAVAL BOXE	5 500,00	
SAINT GENIS LAVAL BOXE - FORMATION	500,00	FACTURES
SAINT GENIS PÉTANQUE	650,00	
SGOFF BASKET	13 370,00	FACTURES (MUTUELLE)
SGOFF BASKET - FORMATION	600,00	FACTURES
TENNIS CLUB SGL	1 500,00	FACTURES (MUTUELLE)
TENNIS CLUB SGL - FORMATION	500,00	FACTURES
TENNIS CLUB SGL - LOCATION COURTS	3 300,00	FACTURES
TENNIS DE TABLE	6 122,00	FACTURES (MUTUELLE)
TENNIS DE TABLE - FORMATION	200,00	FACTURES
Total	195 457,00	

13. SUBVENTIONS SECTEUR ENSEIGNEMENT

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
APEL STE MARIE ST JOSEPH	100,00	
CENTRE DE RESSOURCES IEN	150,00	
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	3 230,00	
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - CRÉDITS LIBRES	4 370,00	
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	3 240,00	
MATERNELLE BERGIER - CRÉDITS LIBRES	2 289,50	
MATERNELLE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	1 881,00	
MATERNELLE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	1 491,50	
DDEN	100,00	
FCPE FRANTZ	100,00	
OGEC	445 644,92	CONVENTION
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE BERGIER - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES - PROJETS PLURIANNUELS	6 100,00	DESCRIPTIF PROJET
RASED - ÉLÉMENTAIRE FRANTZ	1 500,00	
Total	493 296,92	

14. SUBVENTIONS SECTEUR CULTUREL

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASPAL	2 000,00	
ASSOCIATION MUSICALE	90 000,00	CONVENTION
CADEC	154 500,00	CONVENTION
CADEC - ANIMATIONS	24 000,00	FACTURES
CMA	155 000,00	CONVENTION
OBSERVATOIRE	1 500,00	
Total	427 000,00	

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041631)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
SUBVENTION ÉQUIPEMENT MOUCHE	90 000,00	
Total	90 000,00	

15. SUBVENTIONS SECTEUR DIVERS

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE DU PERSONNEL	9 000,00	
ANCIENS COMBATTANTS - ADR-CATM	500,00	
ANCIENS COMBATTANTS - FNACA	200,00	
PROJET NATURE	23 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
SAGA	142 100,00	CONVENTION
SAGA - PLIE	3 030,00	
Total	177 830,00	

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041512 et 2041642)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
MÉTROPOLE DE LYON - FIC 2016	78 000,00	CONVENTION
MÉTROPOLE DE LYON - FONDS DE CONCOURS PUP DARCIEUX / RIBOUD	275 510,00	CONVENTION
ALLIADE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 42 RUE LUIZET	56 525,00	CONVENTION
ALLIADE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 34 RUE GUILLOUX	65 940,00	CONVENTION
BAILLEURS LOGEMENTS SOCIAUX - NOUVEAUX PROGRAMMES	50 000,00	CONVENTION
Total	525 975,00	

M. LE MAIRE : « Merci Madame PICHERIT. On retrouve dans le projet des délibérations l'ensemble des détails de toutes les associations par secteur. Y a-t-il des interventions ? »

Y. CRUBELLIER : « Nous faisons remarquer que lors des commissions plusieurs associations sont venues nous expliquer leur demande de subventions, nous les en remercions, mais il est difficile de juger de toutes ces sommes d'argent importantes pour toutes les associations, sachant que certaines font de très belles réalisations. Nous ne sommes pas contre toutes les associations mais d'autres ne vivent que de subventions. Je ne citerai pas de nom pour éviter les amalgames et les reproches désobligeantes. Nous verrons plus tard. N'ayant pas tous les bilans détaillés pour juger, nous nous abstenons sur toutes les demandes de subventions. »

M. CALLIGARO : « La mise en œuvre des contrats d'objectifs et de moyens a été décalée d'une année par rapport à ce qui avait été annoncé en 2015 dans la même délibération. Pouvez-vous nous dire

pourquoi ? »

M. LE MAIRE : « Parce que les charges de travail de la ville et des élus avec les différents projets qui ont été menés jusqu'à maintenant ont été importantes. Nous avons été obligés de décaler. Cela ne nous a pas empêchés de commencer à travailler la mise à disposition via la valorisation et les avantages en nature. Ce travail de fond en fait partie. Aujourd'hui, cela ne s'est pas concrétisé. Ce sera par secteur. Vous avez raison, cela donnera une visibilité aux associations par rapport à du développement, des prises en charge de salariés, beaucoup plus lisible qu'aujourd'hui. Une prise en charge ou non. Je ne préjuge pas du futur.

Les dossiers ont été largement étudiés par les services et les associations et les demandes de compléments sur les fonds propres. Nous n'avons pas toujours les éléments de jugement. Aussi, nous sommes aussi sur la transparence de l'argent public et sur la transparence de l'utilisation des fonds. On le voit dans certaines associations. Parfois, d'une année à l'autre, parce que les budgets et les directeurs sont plus clairs, on peut avoir une meilleure visibilité de l'ensemble de leur gestion comptable. Il y a aussi une gestion comptable des associations. Ce n'est pas que de la dépense. Ce sont aussi des recettes, qui sont la participation du contribuable. Monsieur MONNET, vous vouliez intervenir. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

8.1 SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...) :

Mesdames : Odette BONTOUX

Messieurs : Roland CRIMIER

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 28 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Élus n'ayant pas pris part au vote
Odette BONTOUX, Roland CRIMIER

8.2 SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT

Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art.657362)

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041622)

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...) :

Mesdames : Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL,
Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI

Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Thierry MONNET

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 24 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions : 2

Vote Contre
Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Evan CHEDAILLE

Élus n'ayant pas pris part au vote
Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL,
Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI, Yves DELAGOUTTE, Thierry MONNET

9. SUBVENTIONS SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT

Messieurs : Christophe GODIGNON, Jean-Christian DARNE

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 25 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Elus n'ayant pas pris part au vote
Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT, Christophe GODIGNON,
Jean-Christian DARNE

10. SUBVENTIONS SECTEUR ENFANCE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY, Bernadette VIVES-MALATRAIT

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Elus n'ayant pas pris part au vote
Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY,
Bernadette VIVES-MALATRAIT

11. SUBVENTIONS SECTEUR COHÉSION SOCIALE / JEUNESSE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Maryse JOBERT-FIORE

Messieurs : Guillaume COUALLIER, Olivier BROSSEAU, Mohamed GUOUGUENI

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3
Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Élus n'ayant pas pris part au vote
Maryse JOBERT-FIORE, Guillaume COUALLIER, Olivier BROSSEAU,
Mohamed GUOUGUENI

12. SUBVENTIONS SECTEUR SPORTS

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 30 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

13. SUBVENTIONS SECTEUR ENSEIGNEMENT

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY

Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Guillaume COUALLIER

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Élus n'ayant pas pris part au vote
Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY, Yves DELAGOUTTE, Guillaume COUALLIER

14. SUBVENTIONS SECTEUR CULTUREL

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)
Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041631)

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Fabienne TIRTIAUX, Nicole CARTIGNY
Messieurs : Mohamed GUOUGUENI, Bernard GUEDON

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Élus n'ayant pas pris part au vote
Fabienne TIRTIAUX, Nicole CARTIGNY, Mohamed GUOUGUENI,
Bernard GUEDON

15. SUBVENTIONS SECTEUR DIVERS

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)
Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041512 et 2041642)

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Anne-Marie JANAS

Messieurs : François VURPAS, Yves GAVault, Philippe MASSON

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Élus n'ayant pas pris part au vote
Anne-Marie JANAS, François VURPAS, Yves GAVault, Philippe MASSON

16. JEUNESSE

Subventions Temps Activités Périscolaires - 2^{ème} et 3^{ème} trimestres année scolaire 2015-2016

Rapporteur : Monsieur Yves DELAGOUTTE

Par décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, le Ministère de l'Éducation Nationale, a défini une refondation de l'école avec notamment l'organisation d'une semaine de 4,5 jours répartis en 9 demi-journées libérant de nouveaux temps périscolaires.

Par délibération en date du 03 juin 2014 (n°06.2014.053), le Conseil municipal décidait d'appréhender ces nouveaux temps comme une opportunité de développer des activités de découverte, d'initiation et de

sensibilisation à partir de nouvelles pratiques innovantes mises en place en partenariat avec les associations saint-genoises.

Aussi, pour enrichir l'offre éducative, permettre de mettre en valeur les richesses locales et le savoir-faire des acteurs spécialisés issus du partenariat associatif du territoire, la Ville a lancé un appel à projets sur les temps de découverte ou de loisirs proposés.

À l'issue de la réception des projets, des rencontres individuelles avec chaque porteur d'action ont été menées afin de définir le contenu, le champ et les périodes d'intervention des actions.

Pour la rentrée scolaire 2015/2016, l'offre proposée représente 121 ateliers chaque semaine répartis sur les écoles publiques saint-genoises.

En 2016, l'enveloppe budgétaire inscrite par la Ville pour le financement des projets proposés par les associations s'élève à 165 500 €. Pour la période de janvier à juillet 2016, le montant des activités réalisées par les associations s'élève à 108 184,25 €.

Le montant de chaque attribution est calculé en fonction du nombre d'heure d'intervention et du nombre d'intervenant présent. Les subventions seront versées en deux fois (1 versement par trimestre scolaire). Le dernier versement sera versé au prorata de la présence effective des intervenants au cours de l'année scolaire 2015/2016.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous pour un montant maximum;
- **VERSER** les subventions aux associations au prorata du temps de présence effectif des intervenants;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à établir avec les bénéficiaires.

Nom de l'organisme	Atelier périscolaire	Janvier/mars	Avril/Juillet
Accueil Enfance	Cuisine	640,00 €	640,00 €
Accueil Enfance	Danse	490,00 €	492,00 €
Accueil Enfance	Cirque	352,00 €	352,00 €
Accueil Enfance	Cousu main	288,00 €	288,00 €
Accueil Enfance	Jardinage	585,00 €	585,00 €
Accueil Enfance	Roller	640,00 €	640,00 €
Accueil Enfance	Scrapbooking	476,00 €	478,00 €
Accueil Enfance	Théâtre	433,00 €	434,00 €
Amicale Laïque section Handball	Handball	1 603,00 €	1 604,00 €
Association musicale	Éveil musical	676,00 €	676,00 €
Association musicale	Free son	1 186,00 €	1 188,00 €
Association musicale	Cup song	1 513,00 €	
BALE	Basket	1 050,00 €	1 051,50 €
BALE	Hockey	423,50 €	423,50 €
Brin de cannelle	Création manuelle	1 066,00 €	1 068,00 €
CMA	Chanson	874,00 €	876,00 €
CMA	Éveil musical	437,00 €	438,00 €
CMA	Percussion	423,00 €	425,00 €

CSCB	“Je m'amuse”	5 355,00 €	5 355,00 €
CSCB	Ciné club	100,00 €	100,00 €
CSCB	Expression théâtrale	1 066,00 €	1 068,00 €
CLESG	“Je m'amuse”	5 113,00 €	5 115,00 €
CLESG	Secouriste	723,00 €	724,00 €
CLESG	Sciences	746,00 €	748,00 €
Escrime Ouest Lyonnais	Escrime	363,00 €	363,00 €
Maison de Quartier Collonges	“Je m'amuse”	3 632,00 €	3 632,75 €
Maison de Quartier Collonges	Arts plastiques	1 849,00 €	1 849,00 €
Maison de Quartier collonges	Sports pour tous	4 471,00 €	4 471,00 €
OSGL Rugby	Rugby	1 516,00 €	1 518,00 €
OSGLF	Football	1 834,00 €	1 836,00 €
SGOFF	Multi sports	8 216,00 €	8 218,00 €
Smart.fr	Danse contemporaine	867,00 €	867,00 €
St Genis Boxe	Boxe	1 720,00 €	1 720,00 €
Taïfu	Kung Fu	2 874,00 €	2 876,00 €
TTSGL	Tennis de table	1 232,00 €	1 232,00 €
Total projets associatifs		54 832,50 €	53 351,75 €

S. PATAUD : « En fait, en lien avec les rythmes scolaires, nous nous permettons de revenir sur les Heures du conte. À la délibération 10 du Conseil Municipal du mardi 3 novembre 2015, nous avons porté à votre attention des difficultés pour les enfants nés en 2013 : 19 enfants scolarisés à l'école maternelle de Guilloux et nés en 2012, scolarisés dans les écoles maternelles publiques de notre ville, de se rendre aux Heures du conte proposées les mercredis matin. Nous notons ce jour les nouveaux horaires des Heures du conte à la B612, à la bibliothèque des Barolles et au Mixcube. À la B612, ils ne peuvent y aller qu'une fois sur deux. Il y a surtout l'impossibilité pour eux de se rendre aussi bien aux deux séances de la bibliothèque des Basses-Barolles et à deux sur trois au Mixcube. Connaissant la fragilité de nombreux habitants résidant dans les quartiers des Collonges et des Basses-Barolles, nous regrettons que la littérature ne soit pas mise à la portée de leurs jeunes enfants par ces temps de lecture dans une ambiance feutrée et intimiste, comme le précisent les bibliothécaires. Serait-il possible de prendre en compte ces paramètres dans la programmation de l'année 2016/2017 ? Merci. »

F. TIRTIAUX : « Pour le moment, nous avons privilégié l'accueil de groupes. Il se fait qu'il y a beaucoup d'enfants qui sont à ces heures-là le mercredi matin dans les crèches ou dans des structures associatives. Nous sommes toujours dans des phases expérimentales. Je prends note et nous en tiendrons compte ou pas pour l'année prochaine. »

M. LE MAIRE : « Merci. D'autres interventions ? Quand on consulte les activités périscolaires, on constate une richesse et une diversité. Nous sommes réellement sur un parcours éducatif et scolaire, qui est intéressant. On rajoutera un jour le parcours culturel. Cela a également permis à certaines associations sportives de pérenniser leurs animateurs et de leur trouver des compléments de travail. On travaille avec eux en association, en discussion et en concertation. C'est du quotidien. Nous avons plusieurs intervenants de clubs sportifs. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0

Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

17. FINANCES

Vote des taux communaux 2016

Rapporteur : Madame Karine GUÉRIN

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances locales ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget. Croissance modérée, baisse des dotations sur plusieurs années, augmentation des prélèvements ont imposé de nouveau un travail de cadrage et de programmation afin de construire un budget équilibré qui intègre un niveau élevé d'investissement.

Concernant les recettes fiscales, le budget a été construit sur la base d'une stabilité des taux communaux et sur des hypothèses de croissance physique des bases modérées.

Il prend en compte la revalorisation forfaitaire des bases décidée dans la loi de finances par l'État à hauteur de +1 %. contre +0,9% en 2014 et en 2015.

À cette évolution forfaitaire nationale vient s'ajouter les évolutions physiques des bases fiscales (constructions neuves, extensions de constructions...) qui ont été évaluées globalement à +1,2%.

Ainsi, d'après ces informations le produit attendu pour 2016 s'élèverait à 12 158 000€ comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	Bases 2015	Bases prévisionnelles 2016	Taux communaux d'imposition 2016	Variation taux / 2015	Produit attendu
Taxe d'habitation	32 823 641	33 603 189	16,86%	0%	5 665 498
évolution totale		2,4%			
revalorisation des bases		1,0%			
évolution physique		1,4%			
Taxe foncier bâti	32 263 078	32 908 340	19,57%	0%	6 440 162
évolution totale		2,0%			
revalorisation des bases		1,0%			
évolution physique		1,0%			
Taxe foncier non bâti	109 645	111 838	46,80%	0%	52 340
évolution totale		2,0%			
revalorisation des bases		1,0%			
évolution physique		1,0%			
Total	65 196 364	66 623 366			12 158 000

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

– **FIXER** les taux d'imposition à porter dans le cadre 2 - colonne 10 de l'état 1259 COM intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016» comme suit :

Taxe d'habitation	16,86%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,57%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,80%

A. CALLIGARO : « Merci. Nous nous félicitons que les taux n'augmentent pas. Cependant, deux observations : le tableau indique pour la taxe foncière sur le non-bâti une évolution physique de 1 %. Peut-on avoir une explication ?

J'avais noté l'année dernière un produit attendu de 11 743 711 € alors qu'il est de 12 158 000 €, soit une augmentation de 3,53 % des recettes fiscales pour la ville de Saint-Genis-Laval. »

M. LE MAIRE : « Nous n'avons pas encore les taux communiqués par l'État. Quand on parle de base physique c'est le volume de l'impôt. Nous attendons les chiffres de la Direction des Services Fiscaux. C'est une moyenne des années précédentes. Nous vous donnerons le chiffre lorsque nous l'aurons mais pour l'instant nous ne l'avons pas. On estime au plus juste.

Y. CRUBELLIER : « Vous avez décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition, et heureusement ! Les Saint-Genois, comme l'ensemble de nos compatriotes, ont assez d'impôts, ce qui est autant de pouvoir d'achat en moins !

Néanmoins, les bases, elles, augmentent. Certes, vous me rétorquerez que ce n'est pas votre faute puisque ce sont les services fiscaux mais je souhaite quand même vous rappeler que lors d'un Conseil Municipal, en début de mandature, chaque groupe politique avait présenté des candidats et seuls les candidats de votre groupe ont été élus, bien entendu ! Ceux des groupes de l'opposition n'ont pas été retenus et n'ont donc pu donner leur avis ou comprendre pourquoi ces bases augmentent de façon aussi importante.

Malgré des taux stabilisés, les bases augmentent, et les Saint-Genois devront bien supporter une charge fiscale supplémentaire d'un total de 479 825 € alors que l'année dernière, on était à une augmentation de 202 076 €, ce qui représente pour chaque habitant à devoir dépenser 23 € par personne.

Aussi, je le répète une nouvelle fois : on aurait pu au moins, sinon baisser la pression fiscale, tout au moins ne pas l'augmenter ! »

M. LE MAIRE : « Concernant la commission à laquelle vous faites référence, je vous avait demandé de saisir les services fiscaux car j'étais très étonné aussi. On avait présenté une liste composée de 16 titulaires et 16 suppléants. Nous avons fait à la proportionnalité. Je ne sais pas pourquoi ce choix a été fait. Ce n'était pas le cas les années précédentes. Comme vous, je le déplore. Je vous avais demandé d'écrire. Après, c'est une désignation par les services fiscaux. Faites la lettre. Je trouve intéressant que toutes les sensibilités soient représentées. Monsieur CRUBELLIER, vous auriez pu voir que quand quelqu'un construit une piscine ou agrandit sa maison, il y a une indexation supplémentaire.

Sur le fait de ne pas compenser l'augmentation des 1 %, nous en avons déjà discuté. Il fallait encore trouver 130 000 €... Nous avons pensé qu'il ne fallait pas « trop charger la barque ». On aurait réduit les services et donc du personnel. Pour l'instant, nous arrivons à faire ces équilibres, qui nous paraissent des plus importants. »

Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0

Contre

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

18. PERSONNEL COMMUNAL

Modalités des astreintes et indemnisation

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

La mairie de Saint-Genis-Laval a mis en place depuis de nombreuses années une astreinte technique ayant pour objectif de permettre une intervention ou un dépannage rapide suite à un problème détecté notamment dans un bâtiment communal et pour intervenir dans le cadre du plan communal de sauvegarde.

Le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale donne la définition suivante de l'astreinte : « Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail. »

La délibération prise par le Conseil municipal réuni le 2 juin 2010 prévoit les astreintes ayant pour objectif les interventions urgentes de mise en sécurité des personnes ou des bâtiments municipaux.

Le service «Informatique» peut aussi être amené à intervenir le mercredi après-midi (jour de récupération) et le samedi afin d'intervenir sur les sites ouverts de la collectivité.

Aussi, afin de répondre à cette demande, des astreintes d'exploitation assurées par le service «Informatique» seront mises en place.

Ces astreintes seront d'une durée d'une journée et demie par semaine (le mercredi après-midi + le samedi).

Un planning mensuel sera établi par le service «Informatique».

Peuvent être amenés à effectuer des astreintes, les agents titulaires, stagiaires et non titulaires issus de toutes les filières de la fonction publique territoriale.

En pratique, constituent à ce jour l'équipe de l'astreinte informatique deux agents volontaires de la filière technique.

De la même manière, des astreintes de décision seront assurées par roulement par du personnel d'encadrement.

L'astreinte de décision concerne uniquement les personnels d'encadrement. Ils doivent pouvoir être joints directement en dehors des heures d'activité normale du service afin d'arrêter les dispositions nécessaires.

Elle concerne les missions suivantes :

- prévention des incidents imminents ou réparation des incidents intervenus sur les infrastructures et leurs équipements;
- intervention suite à des intempéries;
- surveillance des infrastructures et gardiennage des locaux;
- déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

Les périodes d'astreintes donnent lieu au versement d'une indemnité dont le montant a été revalorisé par le décret n°2015-415 et l'arrêté du 14 avril 2015 qui constituent le nouveau fondement juridique de l'indemnisation des astreintes pour les agents des ministères du développement durable et du logement.

Les montants applicables pour les astreintes de décisions sont les suivants :

	Astreinte de décision
Semaine complète	121 € brut
Nuit	10 € brut
Samedi ou sur la journée de récupération	25 € brut
Dimanche ou jour férié	34,85 € brut
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	76 € brut

Les montants applicables à la filière technique sont les suivants :

	Astreinte d'exploitation et de sécurité
Semaine complète	159,20 € brut
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	116,20 € brut
Nuit entre le lundi et le samedi < à 10 heures	8,60 € brut
Nuit entre le lundi et le samedi > à 10 heures	10,75 € brut
Samedi ou sur la journée de récupération	37,40 € brut
Dimanche ou jour férié	46,55 € brut

Les montants ci-dessus peuvent être majorés de 50% lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de quinze jours avant le début de cette période.

L'indemnité d'astreinte ou la compensation des astreintes ne peuvent être accordées aux agents qui bénéficient d'une concession de logement pour nécessité absolue de service ou d'une NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) au titre de l'occupation de l'un des emplois fonctionnels administratifs de direction mentionnés par les décret n° 2001-1274 du 27 décembre 2001 et n° 2001-1367 du 28 décembre 2001.

L'indemnité d'astreinte n'est pas cumulable avec les IHTS.

L'indemnité d'astreinte rémunère la contrainte liée à la possibilité d'être mobilisé.

L'éventuelle intervention pendant la période d'astreinte, correspondant à un travail effectif, peut donner lieu elle-même à une indemnisation (y compris la durée du déplacement aller et retour sur le lieu de travail) ou à une compensation selon le tableau suivant (concerne uniquement la filière technique) :

- Création d'une indemnité d'intervention pendant les périodes d'astreintes (sont concernés les agents qui ne sont pas éligibles aux IHTS).

Période d'intervention	Indemnité horaire
Nuit	22,00 €
Samedi	22,00 €
Dimanche et jour férié	22,00 €
Jour de semaine	16,00 €

Les interventions faites seront payées sur présentation d'un état des interventions précisant le jour de l'intervention ainsi que l'heure, la durée et le motif. Cet état sera signé par l'agent et son responsable de service avant visa par la direction générale.

– Redéfinition de la durée du repos compensateur en cas d'intervention à l'occasion d'une période d'astreinte (sont exclus les agents éligibles aux IHTS).

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** les cas de recours à l'astreinte informatique et le paiement de l'astreinte et des interventions tels que ci-dessus proposés;
- **DIRE** que les revalorisations réglementaires qui pourront intervenir s'appliqueront automatiquement;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012 natures 64118 et 64138).

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

19. PERSONNEL COMMUNAL

Emplois saisonniers d'été

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers.

Ces besoins concernent plus particulièrement les services « logistique », « entretien des bâtiments », « espaces verts » et « sport ».

Il est donc proposé de recruter des agents saisonniers et ainsi de s'appuyer dans un premier temps sur la journée de « recrutement » « job dating » organisée par le service « Jeunesse » afin de rencontrer les candidats en recherche d'emploi, puis dans un deuxième temps, de mettre en adéquation les besoins des services et les capacités et disponibilités des candidats.

Les postes concernés sont les suivants :

Service espaces verts

2 emplois maximum d'adjoint technique 2^{ème} classe correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, pour les périodes du 1^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2016 et du 1^{er} août 2016 au 31 août 2016 sur des fonctions d'aide jardinier.

Service entretien des bâtiments et logistique

2 emplois maximum d'adjoint technique 2^{ème} classe correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2016 et du 1^{er} août 2016 au 31 août 2016 sur des fonctions d'agent technique de bâtiment ou d'agent de manutention.

Service des sports

3 emplois maximum d'adjoint technique 2^{ème} classe correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, sur des fonctions de gardien de gymnase du 18 juillet au 12 août 2016, et de gardien de stades spécialisé en espaces verts pour les périodes du 25 juillet au 19 août 2016 et du 1^{er} août au 26 août 2016.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** en cette forme le principe du recours à des emplois saisonniers, tel qu'énoncé précédemment, à partir de l'année 2016;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2016.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

20. PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement d'un contractuel sur le poste d'un chef de projet de la Politique de la Ville

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Depuis 2000, la Commune est inscrite dans le cadre de la Politique de la Ville et est engagée dans le dispositif contractuel de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) avec deux quartiers (Collonges et Barolles).

Suite à la modification de la géographie prioritaire, Saint-Genis-Laval a été maintenue dans le Contrat de Ville 2015/2020 avec un seul quartier prioritaire (QPV) : les Collonges.

Concernant les Barolles, la Ville a demandé à l'État et à la Métropole que le quartier soit inscrit comme « quartier en veille » afin de bénéficier des crédits de droit commun pour l'accompagner dans sa sortie de la Politique de la Ville.

Aussi les objectifs prioritaires pour la ville de Saint-Genis-Laval sur 2015 sont :

1. Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier;
2. Mobiliser les principales politiques publiques;
3. Renforcer le lien social,

tenant compte pour chacun, des objectifs de lutte contre les discriminations, d'égalité hommes-femmes et de travail sur la jeunesse ...

Afin de pouvoir répondre aux objectifs fixés, la ville de Saint-Genis-Laval recrute un chef de projet politique de la ville dont les missions sont :

- la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité;
- le soutien aux Initiatives des habitants et les relations avec le Conseil citoyen;
- le développement économique, Emploi-insertion : accompagnement et développement des actions avec les partenaires et acteurs de l'insertion et de l'emploi, notamment les actions intercommunales;
- la sécurité et la prévention de la délinquance : mise en œuvre, suivi, animation et évaluation du CLSPD et des dispositifs contractuel de prévention ... ;
- les projets d'investissement : le suivi, l'accompagnement à la mise en œuvre de chantiers structurants en lien avec les services techniques et les partenaires du territoire.

Il accompagne et soutient l'action des porteurs de projets. En lien avec la Métropole et l'État, le chef de projet participe à la mobilisation des politiques publiques de droit commun en étant facilitateur de leur coordination et mise en œuvre.

Eu égard aux spécificités du poste, attaché à un dispositif contractuel d'État, il est proposé d'ouvrir ce poste au recrutement d'un agent non titulaire à temps complet pour une durée de trois ans.

Parallèlement, compte tenu des missions demandées, il convient de fixer le niveau de rémunération de ce poste en référence à l'échelle indiciaire des attachés.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un chef de projet non-titulaire pour un contrat de trois ans;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer le niveau de rémunération du chef de projet Politique de la Ville en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux;
- **AUTORISER** en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et les éventuels avenants;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012);
- **DIRE** que les subventions de l'État et des différents partenaires pouvant être accordées dans le cadre du Contrat de Ville et correspondant à la prise en charge d'une part de la masse salariale seront sollicitées.

P. LACROIX : *« Nous constatons que vous créez un poste supplémentaire. Pouvez-vous nous indiquer qui s'occupait de la coordination de ces actions avant cette proposition de création d'emploi ? Nous soutenons ces objectifs prioritaires pour la ville de Saint-Genis-Laval, ainsi que les actions menées dans les deux quartiers. D'un point de vue financier, devons-nous nous attendre à pallier l'absence de subventions due à la sortie du CUCS pour le quartier des Barolles ? Si oui, pouvez-vous en estimer le coût ? »*

M. GUOUGUENI : *« Non, il ne s'agit pas d'un nouveau poste puisque le contrat de ville existe depuis plusieurs programmations. Dans le cadre de l'ancienne programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, il y avait deux quartiers. Il y avait toute la partie ingénierie et les délibérations que vous avez dû connaître au niveau de la cohésion sociale. C'est tout ce qui concerne les chefs de projet. C'est le chef de projet qui assurait la coordination sur différents sujets, comme la programmation. Il s'agit de coordonner tous les porteurs de projet sur les politiques à destination de ce public prioritaire. Ce n'est pas un nouveau poste mais la fin d'un contrat qui a été terminé en 2015. C'est le remplacement de Monsieur MALANDRIN sur cette ingénierie d'accompagnement.*

Sur la question des financements, il y a eu forcément un impact. Le budget de ce poste-là est maintenu dans les mêmes montants. Il n'y a pas de surcoût. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : « L'ordre du jour du Conseil Municipal est terminé. Je vous propose de passer aux questions orales. Une des questions est commune à deux groupes. Nous ne ferons qu'une réponse pour simplifier. »

Question du groupe Saint Genis Bleu Marine

Y. CRUBELLIER. - « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, plusieurs Saint-Genois nous ont interrogés sur des problèmes de voirie concernant le quartier de Lorette. Compte tenu du fait qu'aucune information ne nous a été communiquée lors des différentes commissions, nous sommes contraints de formuler les demandes suivantes :

Voilà quelque temps, la mairie avait fait installer rue Longchêne trois ralentisseurs répartis sur une distance de 300 m, sachant qu'il est difficile de faire un excès de vitesse dans cette rue. En effet, en raison du stationnement réservé à l'hôpital, les croisements sont extrêmement délicats à négocier. Quelques semaines plus tard, ces ralentisseurs ont été détruits puis reconstruits. Nous sommes en droit de nous interroger.

Lors de cette même opération, un rond-point a été aménagé au bout de cette rue avec une surface arborée. Le dimensionnement de l'ouvrage a généré des difficultés de circulation, notamment lorsqu'il s'agissait de contourner ce rond-point. Nombre de véhicules étaient contraints de monter sur les trottoirs et d'empiéter sur le gazon. Ces derniers jours de nouveaux travaux ont été entrepris. On aurait pu espérer que ces problèmes seraient enfin résolus. Malheureusement, il semblerait que ce ne soit pas le cas puisque de nouveau des véhicules ontempiété sur le gazon du rond-point. C'est désespérant !

Nous souhaiterions avoir les informations suivantes :

Est-ce que les riverains, premiers concernés, ont été consultés ?

Qui a préparé et terminé ces travaux ?

Des erreurs ont-elles été commises au niveau des études préalables de la mise en œuvre ?

Combien coûteront à la collectivité ces aménagements et qui prendra en charge les dépenses ainsi générées ?

Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : « Merci. Madame JOBERT-FIORE va vous répondre. »

M. JOBERT-FIORE : « Pour ce qui est des ralentisseurs, ils font suite à une forte demande des riverains inquiets de la vitesse des véhicules allée Longchêne. La ville a provoqué en 2010 une réunion sur site avec la Métropole, à laquelle ont été conviés par « boîtage » les riverains de cette voie. Une vingtaine de riverains ont répondu présent et c'est à cette occasion que l'implantation des dos-d'âne a été examinée avec des riverains, des techniciens de la ville et de la Métropole. Il y a eu effectivement une erreur de dimensionnement par l'entreprise prestataire de la Métropole lors de la réalisation par rapport aux normes respectées. Les travaux ont été repris à la charge de l'entreprise dans le cadre de la garantie prévue dans ce cas de figure.

Pour ce qui concerne le giratoire de Lorette, cet aménagement a été entrepris pour remplacer une surface en enrobé peu esthétique au profit d'un cadre de vie plus agréable et plus durable répondant ainsi au souhait des riverains. Il s'agissait également de sécuriser les cheminements piétons peu lisibles et maintenant plus confortables. Cet aménagement a été réalisé avec un angle de giration suffisant pour ce secteur où la circulation des véhicules de plus de 10 t est interdite.

Néanmoins, cette réglementation n'est pas toujours respectée et c'est à cette occasion que des difficultés de giration peuvent survenir.

Un des riverains qui réclamaient un giratoire plus esthétique et plus agréable s'est plaint que pour la construction de sa piscine il fallait que de gros camions passent et qu'ils avaient dégradé le rond-point. Au-delà de cette anecdote, il a été constaté des comportements inciviques, peu respectueux du domaine public et de la réglementation avec de l'éclairage public arraché et des bordures écrasées et des dégradations qui vont bien au-delà d'un seul problème de giration. Au regard des comportements et des dégradations, une reprise des girations a été entreprise afin de mettre fin à ce type de désagréments.

Aucun aménagement matériel ne peut toutefois être une garantie absolue contre l'incivisme. Il s'agit désormais que les usagers fassent montre de responsabilités, que ce soit en respectant l'interdiction des

véhicules de plus de 10 t ou simplement en ne mordant pas sur le rond-point par facilité alors que la giration est tout à fait possible à faible vitesse comme il se doit dans un rond-point qui est parfaitement aux normes. »

Question du groupe Agir à Gauche

T. MONNET. - *« Nous sommes nombreux à avoir été sollicités par plusieurs associations pour nous demander de réagir et d'intervenir en Conseil Municipal sur la question préoccupante de la sécurité des écoliers et de leurs familles aux abords des écoles du centre. Depuis de nombreuses années, nous réclamons certaines dispositions spécifiques au niveau des dites écoles, comme la fermeture de certaines portions de rues les desservant à certaines heures d'affluence.*

Voici par conséquent les termes en lesquels la FCPE, soutenue par bon nombre d'autres associations, s'exprime sur la question de la sécurité des écoliers du centre-ville. Cette fédération de parents d'élèves ne nous a pas demandé de vous présenter aujourd'hui sa contribution. Nous avons cependant jugé utile de vous la présenter in extenso.

Le 2 février 2016, une fillette de deux ans a été renversée par un véhicule manœuvrant en marche arrière devant les entrées des écoles Bergier et Sainte-Marie Saint-Joseph. Passée sous la voiture, elle a été sauvée in extremis d'un grave accident grâce au réflexe de son assistante maternelle.

Depuis 2011, la FCPE se mobilise et alerte régulièrement la mairie de Saint-Genis-Laval des dangers liés au conflit permanent entre la circulation automobile et les piétons pour accéder au groupe scolaire du centre, principalement l'accès à l'école du haut par les rues Émile Dorel, Joseph Bergier et Jean Biez.

Cet accident confirme l'extrême urgence d'une intervention rapide pour sécuriser ce secteur. La probabilité d'un accident grave y est élevée du fait de rues étroites, de l'absence de cheminement adapté et du stationnement de nombreux véhicules obligeant piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinette à slalomer entre les véhicules.

L'accessibilité des véhicules de secours aux heures d'entrée et de sortie d'école pose également un problème de sécurité.

À ces questions de sécurité s'ajoute le risque pour la santé, lié aux gaz d'échappement, d'un public particulièrement fragile. La configuration en canyon des rues Dorel, Biez et Bergier favorise l'accumulation des polluants et notamment les particules fines.

Au regard de cette situation très préoccupante, la FCPE Bergier/Mouton souhaite tout d'abord que les parents évitent d'emprunter la rue Dorel en voiture pour déposer leurs enfants devant les écoles Bergier ou Sainte-Marie Saint-Joseph.

Nous demandons également à la mairie, je cite toujours, de prendre des mesures conservatoires pour fermer les rues Dorel et Biez, dans les meilleurs délais aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

Nous demandons également de travailler avec l'appui de la Métropole de Lyon et en concertation avec les parents d'élèves et le monde éducatif à la réalisation d'aménagements adaptés permettant de sécuriser l'accès au groupe scolaire et de garantir l'usage de zones de rencontres existantes sur l'ensemble de la vieille ville.

La FCPE a d'ores et déjà sollicité officiellement les collectivités avec l'appui de l'association des parents d'élèves de Sainte-Marie Saint-Joseph. Les directeurs des établissements sont associés à nos démarches. Fin de citation.

Nous sommes tous pareils, sans contrainte, nous restons majoritairement indisciplinés. Il faut donc pour améliorer la sécurité aux abords de ces écoles que nous élaborions un plan de circulation adapté à la configuration délicate et tortueuse des rues et ruelles situées à leurs abords.

Il n'est pas certain que l'ouverture prochaine de la rue Riboud modifie considérablement la circulation et le comportement des chauffeurs. Dès lors, un certain nombre d'usagers, de responsables scolaires, de parents d'élèves, sont prêts depuis longtemps à travailler avec vous pour trouver des solutions. Ils vous demandent d'accepter leur aide dans le cadre d'une réelle concertation désintéressée politiquement.

Nous ne demandons même pas, cette fois-ci, à en faire partie, pour ne pas vous sentir obligés de nous en refuser l'accès. C'est une boutade ! Nous imaginons que vous avez commencé à y réfléchir. Alors que leur répondez-vous ? Merci. »

Question du groupe Ensemble pour Saint-Genis-Laval

A. CALLIGARO : « Première question concernant la sécurité de nos enfants : Monsieur le Maire, nous avons pris connaissance de l'accrochage d'une fillette dans la rue Dorel début février. Nous entendons et partageons les inquiétudes des fédérations de parents d'élèves ainsi que des équipes enseignantes concernant la sécurité aux abords des écoles. Quelle est donc votre réponse, hormis l'espoir que l'ouverture de la rue Marc Riboud résolve ces soucis ? Nous ne comptons pas non plus sur le civisme des citoyens qui pressés oublient parfois la sécurité. »

M. LE MAIRE : « Très bien. Monsieur DELAGOUTTE va répondre aux deux questions. »

Y. DELAGOUTTE : « Je vais répondre à vos questions. C'est une affaire sérieuse. Nous l'avons reprise comme telle dès le départ. Sur le fond, je tiens avant toute chose à rappeler que l'incident intervenu en février est le fait d'un véhicule mais qui faisait une marche arrière alors qu'il était garé sur l'emplacement interdit réservé aux pompiers. Cela peut arriver dans d'autres rues. Il est important d'avoir cela à l'esprit car aucun aménagement matériel et aucune mesure conservatoire ne peut pallier ce type d'incivisme. On ne peut pas mettre des policiers partout et tout le temps.

La question sur la fermeture des rues a déjà été évoquée longuement. Elle n'a pas été retenue par la ville lors d'une réunion en mars 2015, avec des représentants des écoles et des associations de parents. En effet, outre les difficultés techniques sur lesquelles je ne m'étendrai pas ce soir car ce serait long de rentrer dans les détails techniques de cette mise en œuvre, cela ne ferait que reporter le problème. Comme cela est rappelé, à juste titre, il s'agit avant tout d'un problème de comportement, voire d'indiscipline, pour reprendre les termes de la FCPE. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, fermer les rues conduira les parents à déposer leurs enfants ailleurs, dans les rues adjacentes ou plus bas dans la rue de la République. Là aussi, créant des perturbations peut-être supérieures car elles seront sur des axes beaucoup plus circulants. Entre-temps, il ne faut pas oublier qu'a été mise en place une zone 20, qui a permis d'améliorer les cheminements piétons. C'est une concertation que nous avons et des retours de parents que j'ai moi-même. Concernant cette zone de rencontre, des aménagements sont d'ores et déjà prévus à court terme pour renforcer la signalisation et reprendre des stationnements. Cela mérite d'être aussi repris et mis à jour.

J'arrive à la nouvelle rue Marc Riboud. Si elle n'est pas encore ouverte à la circulation, je précise que le parking du Montet l'est. C'est le parking qui vient d'être créé juste au-dessus du Colombier. Il est utilisé notamment par les parents d'élèves en complément du parking Mouton existant. La ville va mettre immédiatement en place une signalisation depuis ce dernier parking afin d'indiquer l'accès piéton jusqu'aux écoles. Certains cheminements sont peut-être à privilégier dans ce secteur-là et qui ne sont pas en dépassement sur le trottoir mais derrière entre le Colombier et le mur. Cela allongerait peut-être le trajet de quelques mètres mais ce serait un trajet en toute sécurité.

Pour ce qui est de cette rue de Riboud, qui ouvrira avant l'été, comme la ville a déjà eu l'occasion de l'indiquer, il convient de constater son impact sur les flux de circulation du centre-ville, à peine à quelques mois de fonctionnement, avant d'envisager d'éventuels ajustements. Cela n'aurait effectivement pas de sens de faire autrement et de ne pas attendre ce retour de mise en place. C'est l'une des fonctions attendues de cette nouvelle voie que de déconcentrer les circulations du centre. Du Nord, on pourra prendre directement cette nouvelle voie dans le sens descendant. C'est votre droit, bien sûr, de douter avant sa finalisation, mais il faut bien attendre et constater les choses. Soyons un peu patients et dans quelques petits mois, nous verrons l'impact effectif de cette nouvelle voie sur le périmètre de nos écoles Bergier et Mouton. »

A. CALLIGARO : « Une question par rapport à une information que j'ai eue. J'ai demandé si les parents d'élèves allaient être concertés car ils se plaignent de ne pas avoir de réponse. »

M. LE MAIRE : « Nous les avons déjà reçus. »

A. CALLIGARO : « Soit la concertation s'est mal passée. Je ne sais pas... »

M. LE MAIRE : « Nous n'avons pas apporté la réponse qu'ils attendaient. C'est pourquoi cela s'est mal passé. Nous les avons reçus et leur avons expliqué. »

Y. DELAGOUTTE : « Une dernière lettre est partie la semaine dernière à la suite d'une demande de la Directrice de l'école Bergier, avec copie aux fédérations. Nous avons donné la même suite que nous donnons aujourd'hui. Nous l'avons exposé en conseil d'école et j'en ai parlé dans plusieurs lieux. Attendons. »

M. LE MAIRE : « Il faut trouver des solutions pérennes. Il ne s'agit pas d'exposer les usagers à un danger supplémentaire. On peut toujours avoir des solutions simplistes qui ont des dégâts collatéraux plus

compliqués à gérer, y compris une thrombose des rues parce que personne ne veut marcher. Je rappelle que l'accident a eu lieu à 18 h 30.

A. CALLIGARO : *« Merci. La deuxième question concerne la Maison de quartier des Collonges. Afin d'informer au mieux les Saint-Genois, la commune est-elle maintenant propriétaire en totalité du terrain sur lequel a été construit le Mixcube, y compris les parcelles qui semblaient appartenir aux HCL ? Si oui, quel a été leur prix d'acquisition ? À quelle date ont-elles été acquises ? Sinon, quel est l'accord passé avec les hôpitaux et son contenu ? J'ai mis en page 2, le plan des parcelles concernées.*

M. GUOUGUENI : *« La Ville est propriétaire d'une partie des terrains concernés. L'autre appartient effectivement aux HCL. Ce n'est pas étonnant. Comme vous le savez, les HCL détiennent encore beaucoup de fonciers sur l'agglomération. C'est une spécificité historique lyonnaise bien connue.*

Il y a parfois certaines incongruités avec ici ou là des parcelles isolées en termes de zonage qui sont réalisées au fil des années. C'est le cas ici avec une parcelle qui sera cédée après la révision du PLU et qui dans l'attente fait l'objet d'un accord oral entre la Ville et les HCL. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 22 mars 2016
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER